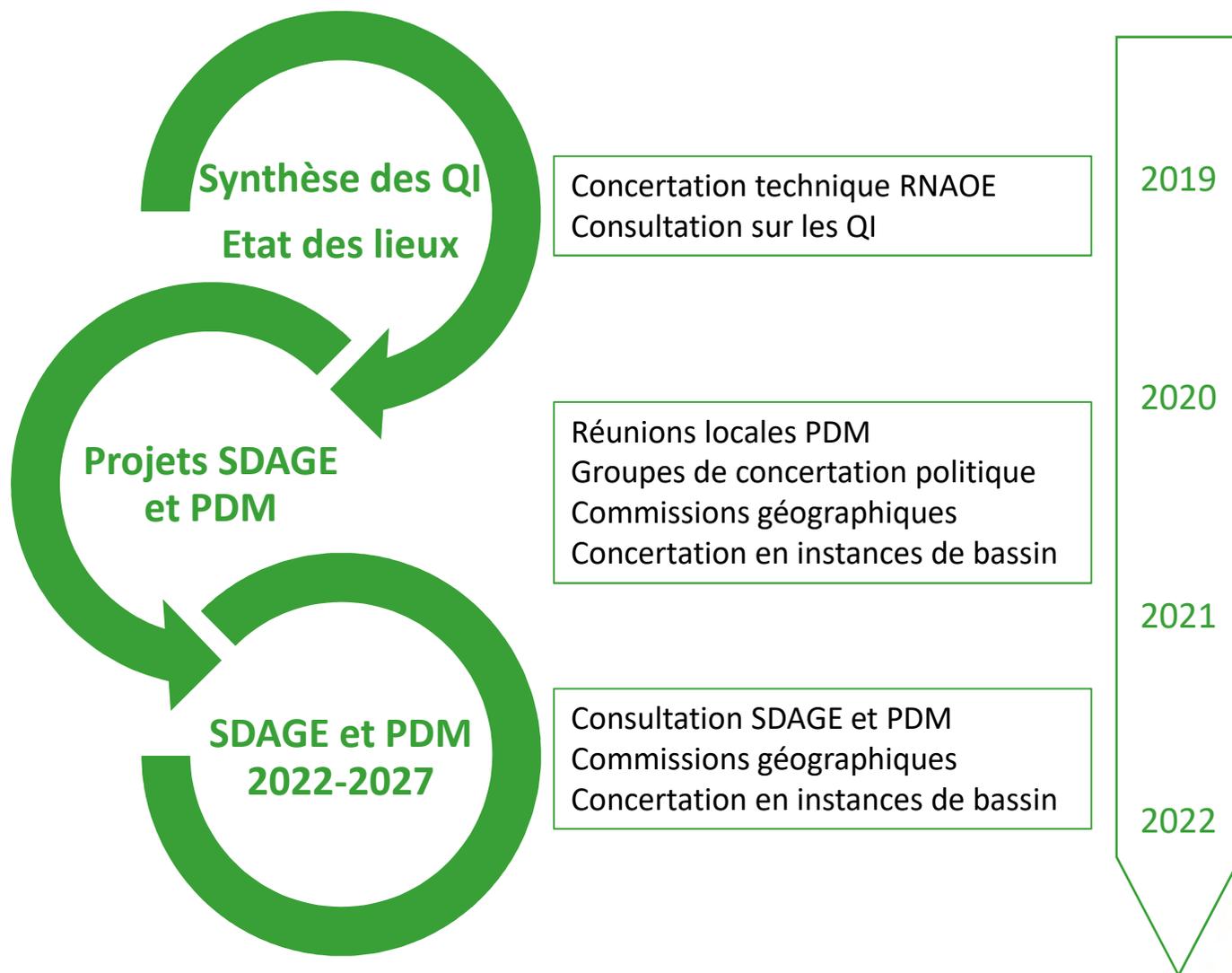


Commission géographique Haut-Rhône

6 mai 2022

SDAGE
2022-2027

Un projet élaboré sur plus de 2 ans en étroite concertation avec les acteurs



Le SDAGE 2022-2027 dans la continuité du SDAGE 2016-2021

- Les orientations fondamentales et dispositions du SDAGE 2016-2021 toujours d'actualité et appropriées par les acteurs
- Actualisation ciblée sur **3 enjeux majeurs** identifiés par le Comité de bassin, objets d'une concertation politique :
 - Gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique
 - Lutte contre les pollutions par les substances dangereuses
 - Restauration des cours d'eau, en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation

Les principales évolutions du SDAGE 2022-2027

- Renforcer l'**adaptation au changement climatique**
- Renforcer la **concertation**, la **gouvernance locale** de l'eau et la **participation citoyenne**
- Rechercher une **plus grande efficacité** pour l'atteinte du bon état
 - **Approches intégrées**, privilégiant des actions coût/efficaces (milieux/substances)
 - **Suivi / évaluation des plans d'actions** (captages prioritaires / PGRE)
- Renforcer et faciliter la **prise en compte** des objectifs **de la politique de l'eau** dans les projets et **l'aménagement du territoire**, insister sur la **séquence éviter, réduire, compenser**



Les principales évolutions suite à la consultation

- 306 avis des assemblées et 1 431 questionnaires du public reçus
 - Une **adhésion globale** aux objectifs et principes du SDAGE

- **Quelques évolutions de rédaction** des orientations fondamentales, notamment :
 - Equilibre sur le **niveau de prescription vis-à-vis des SAGE** : adaptation au contexte local et définition par les acteurs du territoire (concertation menée par la CLE)
 - Enjeu de cohérence renforcé dans la rédaction entre eau et **aménagement du territoire**
 - Précision du **cadre d'application de l'impératif de non-dégradation** des milieux aquatiques
 - Prise en compte des **évolutions réglementaires**, notamment loi « climat et résilience »
 - Renforcement de l'enjeu de **bonne articulation entre les objectifs de développement des énergies renouvelables**, auxquels contribue l'hydroélectricité, et les objectifs de la DCE

- Mise à jour du PDM : **modification de 8% des mesures** (ajouts, suppressions, remplacements, corrections...)

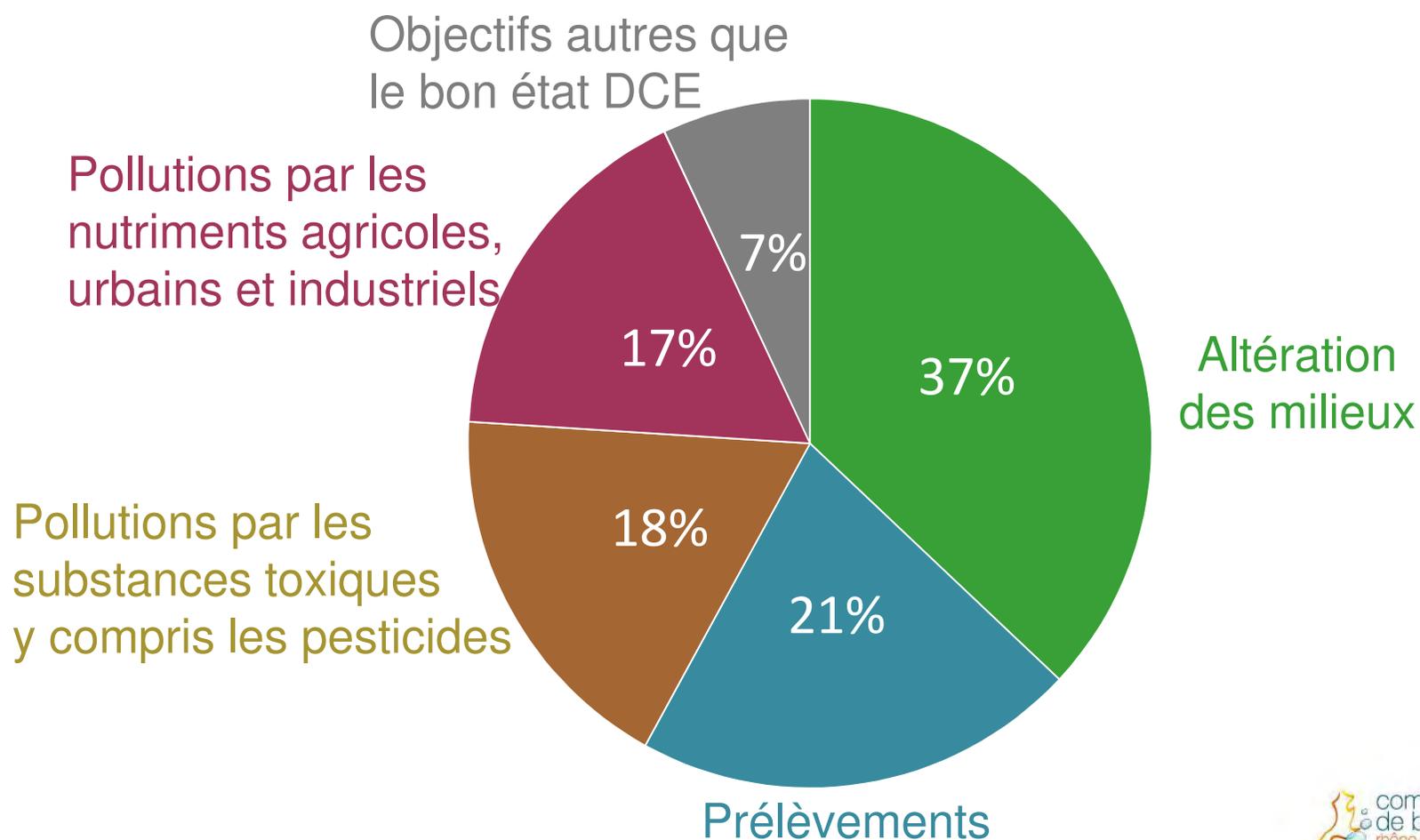
Les objectifs du SDAGE 2022-2027



- Pour les masses d'eau qui ont un **objectif moins strict** que le bon état en 2027, **l'objectif reste le bon état à terme**, par la mise en œuvre d'actions sur la période 2022-2027 et le(s) cycle(s) suivant(s)

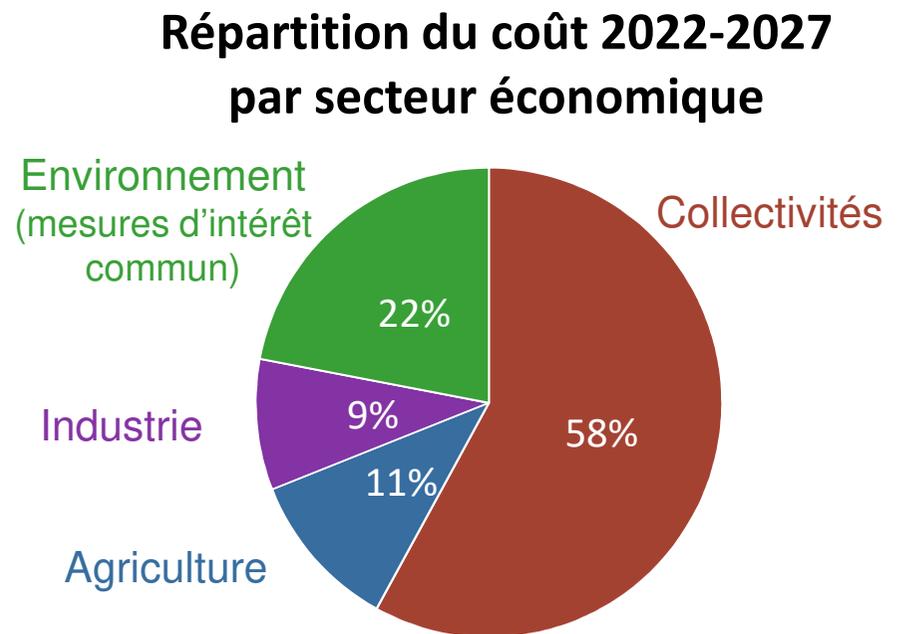
Plus de 7 000 mesures à mettre en œuvre sur 2 044 masses d'eau

La déclinaison du PDM en actions est en cours



Coût du PDM 2022-2027

- Le coût du PDM 2022-2027 est estimé à **3,2 milliards d'euros**, soit 534 millions d'euros / an
 - Un **montant comparable** à la **dynamique de dépenses** constatée sur les 4 premières années de mise en œuvre du PDM 2016-2021 (hors effet COVID)



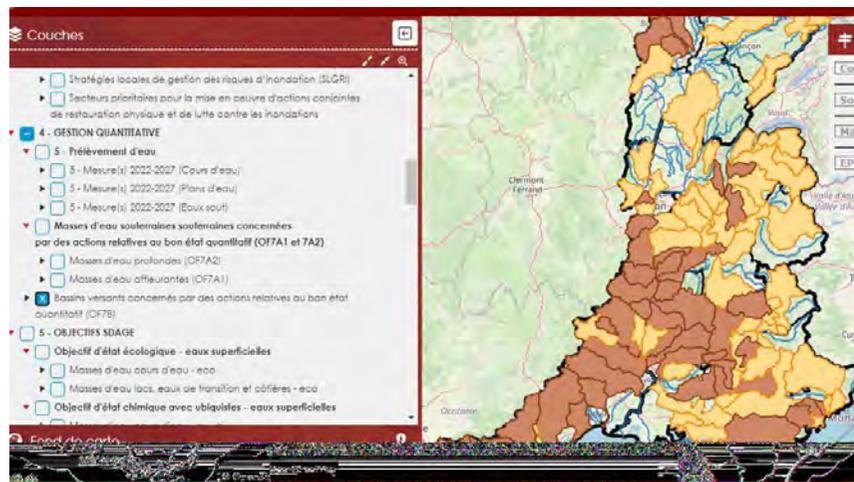
- Ce coût représente environ **9,1% des dépenses** totales dans le domaine de l'eau sur le bassin (5,8 milliards d'euros / an)

Accès aux documents et données

- Les documents et données techniques accessibles sur :

www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr

- Une **diffusion** des documents papier à venir (juin)
- Un **outil cartographique** pour visualiser les données





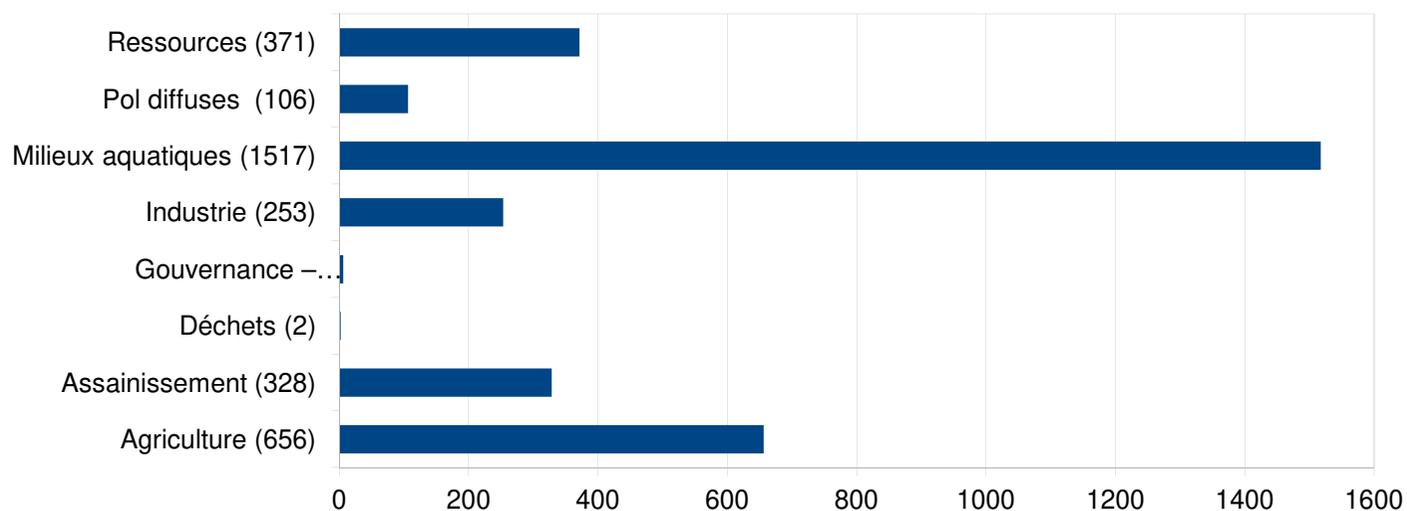
Les grands enjeux du PDM Rhône -Méditerranée en Auvergne Rhône Alpes

SDG
2022-2027

Bilan de la mise en œuvre du PDM 2016-2021 en Auvergne-Rhône-Alpes

2836 mesures à mettre en œuvre entre 2016 et 2021 (visant le Bon État) déclinées en **3239 actions opérationnelles** (fin 2021)

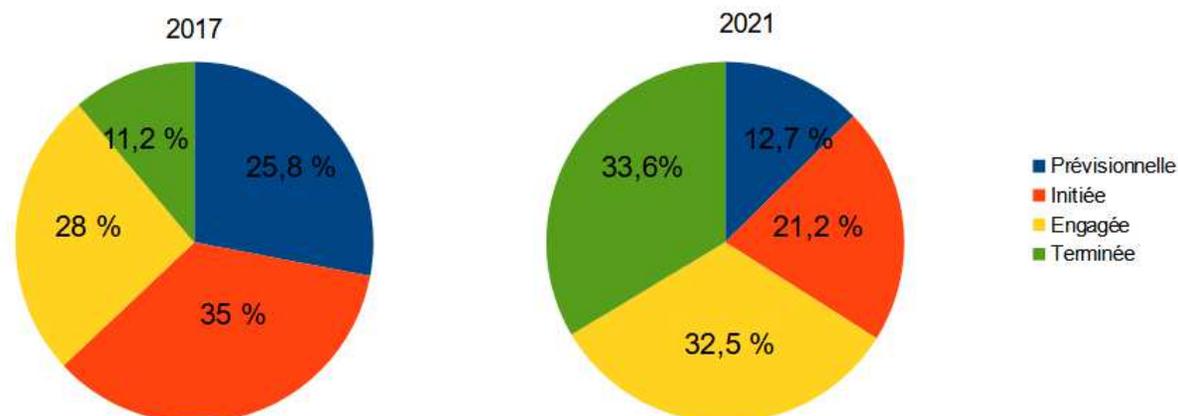
Nombre d'actions par domaine - PAOT 2016-2021



47 % des actions portent sur des mesures Milieus aquatiques = restauration de la continuité (27%) / restauration morphologique (13%) / Gestion des zones humides (4%)

Bilan de la mise en œuvre du PDM 2016-2021 en Auvergne-Rhône-Alpes

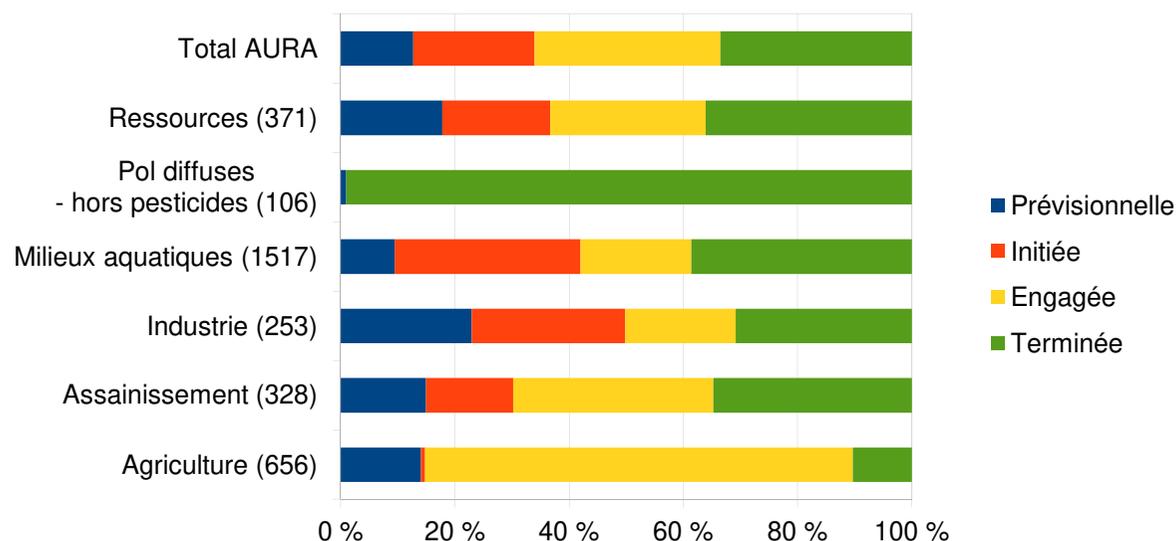
Niveau d'avancement des actions du PAOT 2016-2021 en AURA



Les actions opérationnelles ont globalement bien avancé en AURA entre 2016 et 2021 => **+ 27 points de % d'actions engagées ou terminées**

Bilan de la mise en œuvre du PDM 2016-2021 en Auvergne-Rhône-Alpes

Niveau d'avancement des actions par domaine
PAOT 2016-2021



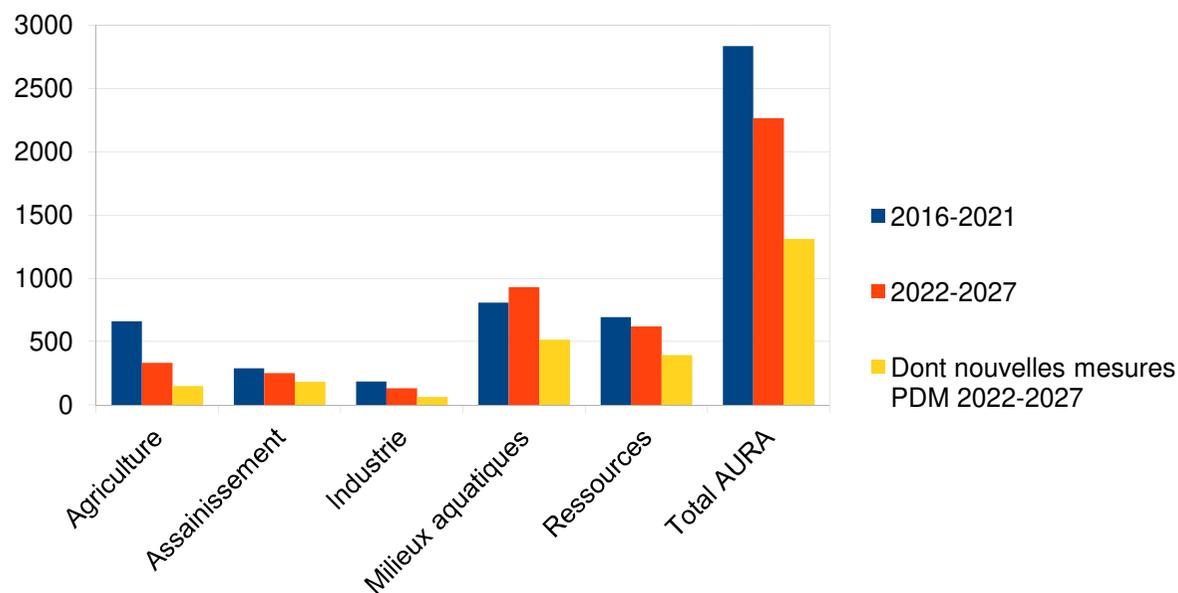
- Des actions qui avancent particulièrement bien dans les domaines **pollutions diffuses (captages prioritaires)/Ressources/Milieux aquatiques et assainissement**

Le PDM 2022-2027 en Auvergne-Rhône-Alpes

- **2267 mesures à décliner en AURA en 2022-2027** (visant le Bon État)



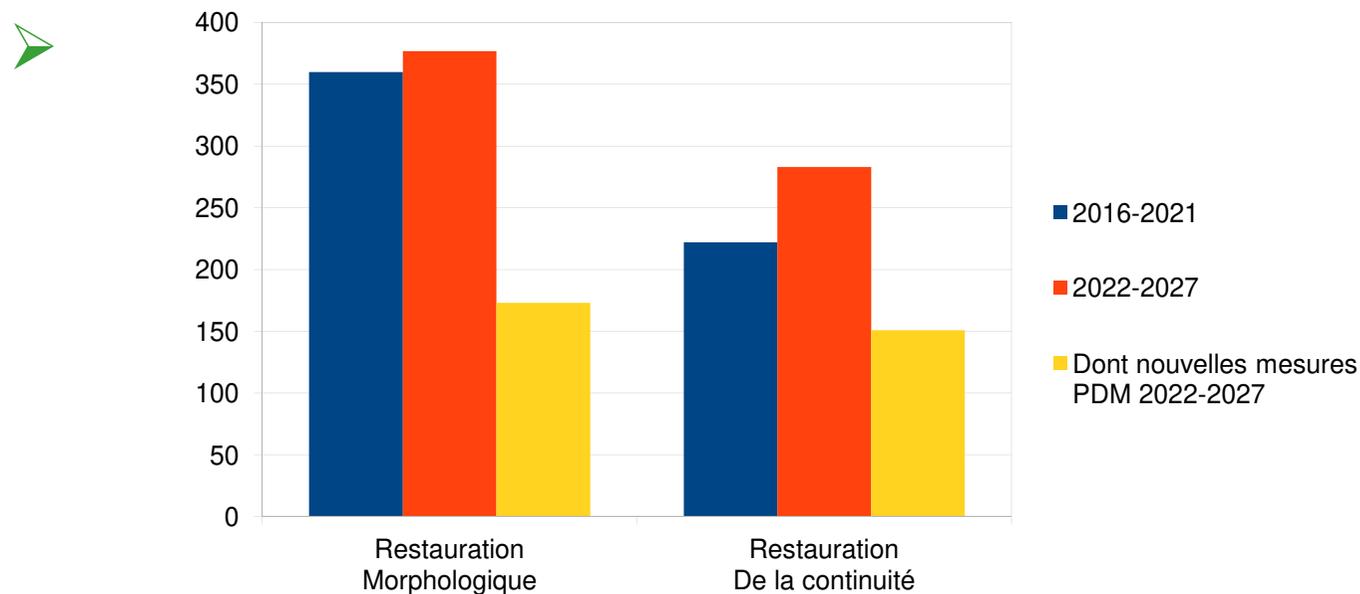
Nombre de mesures inscrites aux PDM



- **Enjeux 2022-2027** = Restauration des milieux aquatiques et gestion de la ressource

Le PDM 2022-2027 en Auvergne-Rhône-Alpes
Zoom sur les mesures Milieux aquatiques

Mesures Milieux Aquatiques inscrites aux PDM



- Une augmentation du nombre de mesures aussi bien en restauration morphologique qu'en restauration de la continuité des cours d'eau entre les 2 cycles

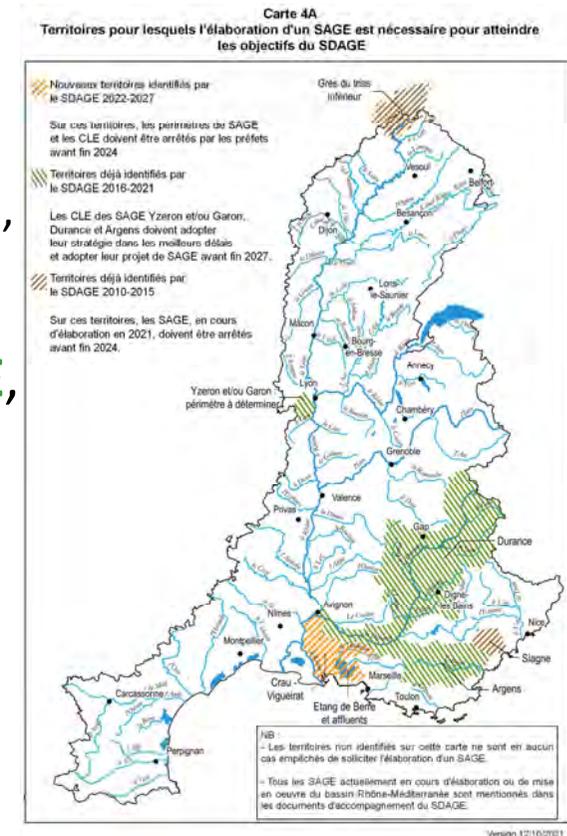
SDAGE et aménagement du territoire

Assurer la cohérence de l'aménagement du territoire
avec les objectifs de la politique de l'eau

SDAGE
2022-2027

Assurer la cohérence de l'aménagement du territoire avec les objectifs de la politique de l'eau

- Renforcer le **rôle des SAGE** dans la mise en œuvre du SDAGE
 - Asseoir des dispositions et des règles adaptées au contexte local et définies par les acteurs du territoire, grâce à la concertation menée par la CLE
- **Intégrer les objectifs et orientations du SDAGE**, notamment sur la non dégradation et l'adaptation aux effets du changement climatique, dans les plans, programmes et projets
- **Sensibiliser** les maîtres d'ouvrage en amont des procédures réglementaires sur les enjeux environnementaux à prendre en compte



Assurer la cohérence de l'aménagement du territoire avec les objectifs de la politique de l'eau

Le SDAGE invite les collectivités à être, grâce à leurs documents d'urbanisme, des acteurs majeurs de la mise en œuvre du SDAGE

- Les **documents d'urbanisme** intègrent les objectifs et orientations du SDAGE, notamment :
 - Limiter ou conditionner le développement de l'urbanisation dans certains secteurs où l'atteinte ou le maintien du bon état est remis en cause (rejets / prélèvements)
 - Limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration des eaux de pluie
 - Préserver le bon fonctionnement des milieux aquatiques (cours d'eau, ripisylves, zones humides), les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable, les champs d'expansion de crues, par l'application de zonages adaptés

- Une table des dispositions concernant les documents d'urbanisme est présente en annexe du SDAGE

- Un guide élaboré en 2019 sur eau et urbanisme

Assurer la cohérence de l'aménagement du territoire avec les objectifs de la politique de l'eau

- **Associer les acteurs de l'eau à l'élaboration des projets d'aménagement**
 - Association au plus tôt (état des lieux) et non restreinte au seul « volet environnemental »
 - Le préfet s'assure de cette association lorsqu'il rend son avis ou prend une décision sur ces projets

- **Renforcer la concertation sur les territoires et développer la mobilisation citoyenne**
 - Développer les études sociales et la participation citoyenne, élargir la concertation
 - Notamment, associer les acteurs de l'aménagement du territoire aux démarches et instances de concertation liées à l'eau

Assurer la cohérence de l'aménagement du territoire avec les objectifs de la politique de l'eau

Evolutions suite à la consultation

- Equilibre sur le **niveau de prescription vis-à-vis des SAGE** : adaptation au contexte **local** et définition par les acteurs du territoire grâce au processus de **concertation** mené par la CLE (décliné également dans des OF thématiques)
- Invitation des services de l'Etat à **prendre l'attache des structures locales de gestion** de l'eau pour préciser les enjeux à prendre en compte en amont des projets
- Enjeu de **cohérence** renforcé dans la rédaction entre eau et aménagement du territoire (compatibilité des documents d'urbanisme, association des acteurs de l'eau aux projets d'aménagement du territoire)
- Références à certains acteurs impliqués dans la gouvernance locale de l'eau (Régions en particulier)
- Ajustement des **cartes** (SAGE, EPAGE/EPTB), en particulier pour assouplir les délais d'élaboration des SAGE nécessaires (4A)

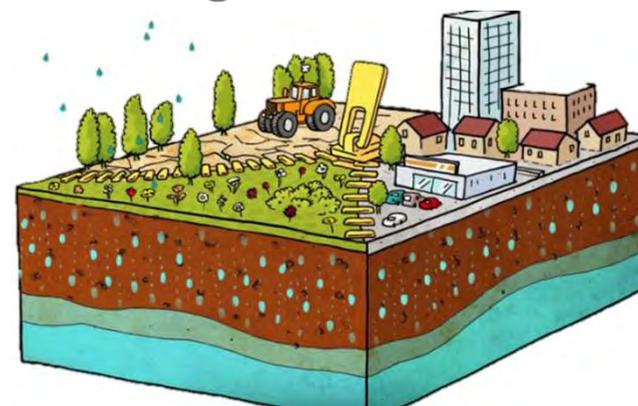
Assurer la cohérence de l'aménagement du territoire avec les objectifs de la politique de l'eau

Priorités et évolutions du 11^{ème} programme de l'agence

- **Accompagner la mise en œuvre des SAGE**

Objectif : adopter 100% des SAGE nécessaires prévus par le SDAGE

- [Révision] possibilité d'aides sur 2 ans



- **Améliorer la gestion du temps de pluie** par la déconnection des eaux pluviales des réseaux et leur infiltration

Objectif : désimperméabiliser 400ha

- [Révision] relèvement du taux d'aide à 70% pour les projets exemplaires sur les cours d'écoles

Assurer la cohérence de l'aménagement du territoire avec les objectifs de la politique de l'eau

Priorités et évolutions du 11^{ème} programme de l'agence

- **Accompagner les études stratégiques sur les thématiques de l'eau auprès des acteurs des territoires**

Ces études permettent de prendre en compte des enjeux liés à l'eau dans la réflexion sur l'aménagement du territoire.

Ex : Etude espace de bon fonctionnement, étude volumes prélevables et PGRE/PTGE, ressources stratégiques, études foncières, plans de gestion des zones humides, schémas directeurs assainissement et eau potable...



- **Accompagner les démarches de concertation et de participation du public**

SDAGE et aménagement du territoire

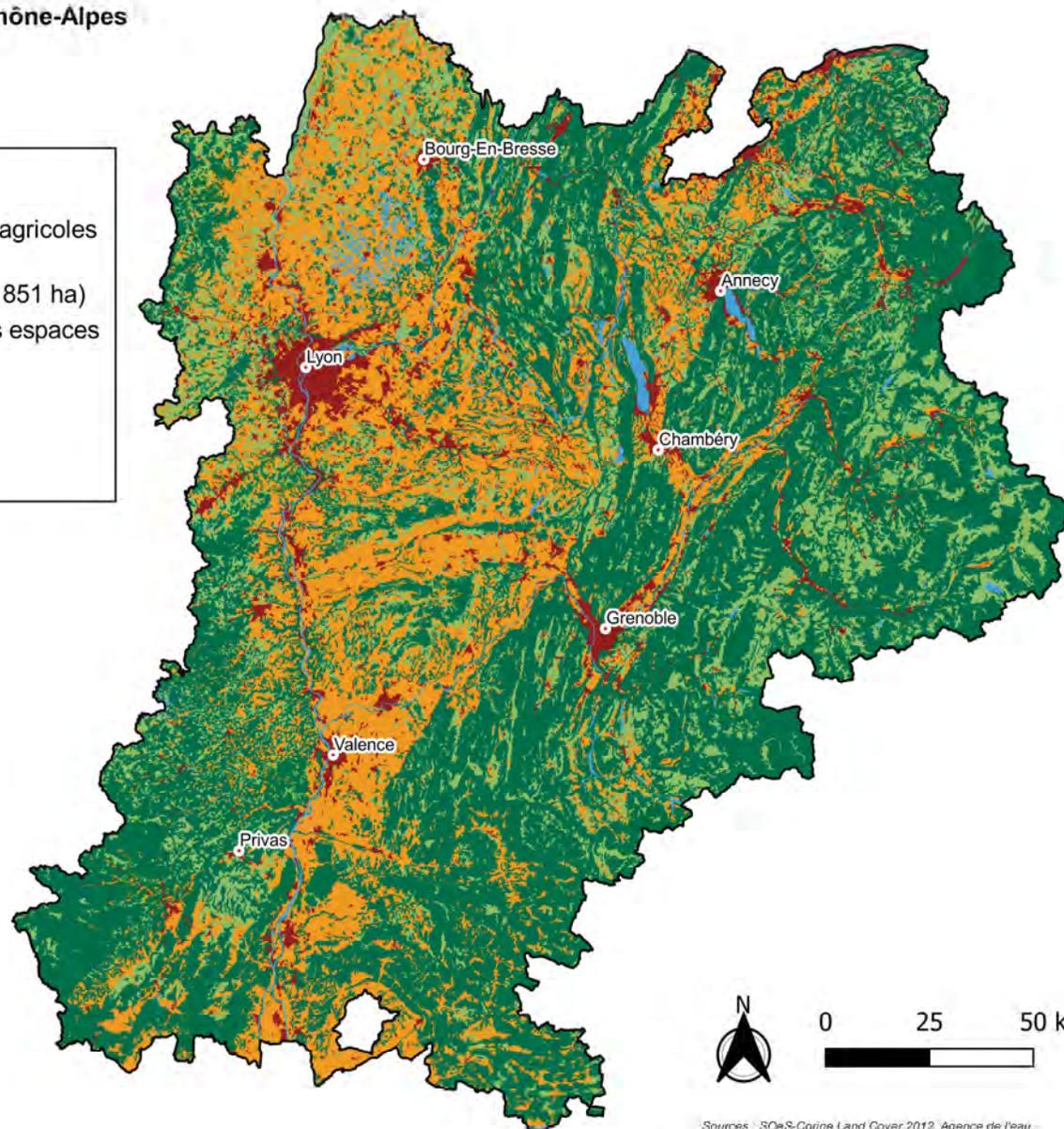
Les enjeux en Rhône-Alpes

SDAGE
2022-2027

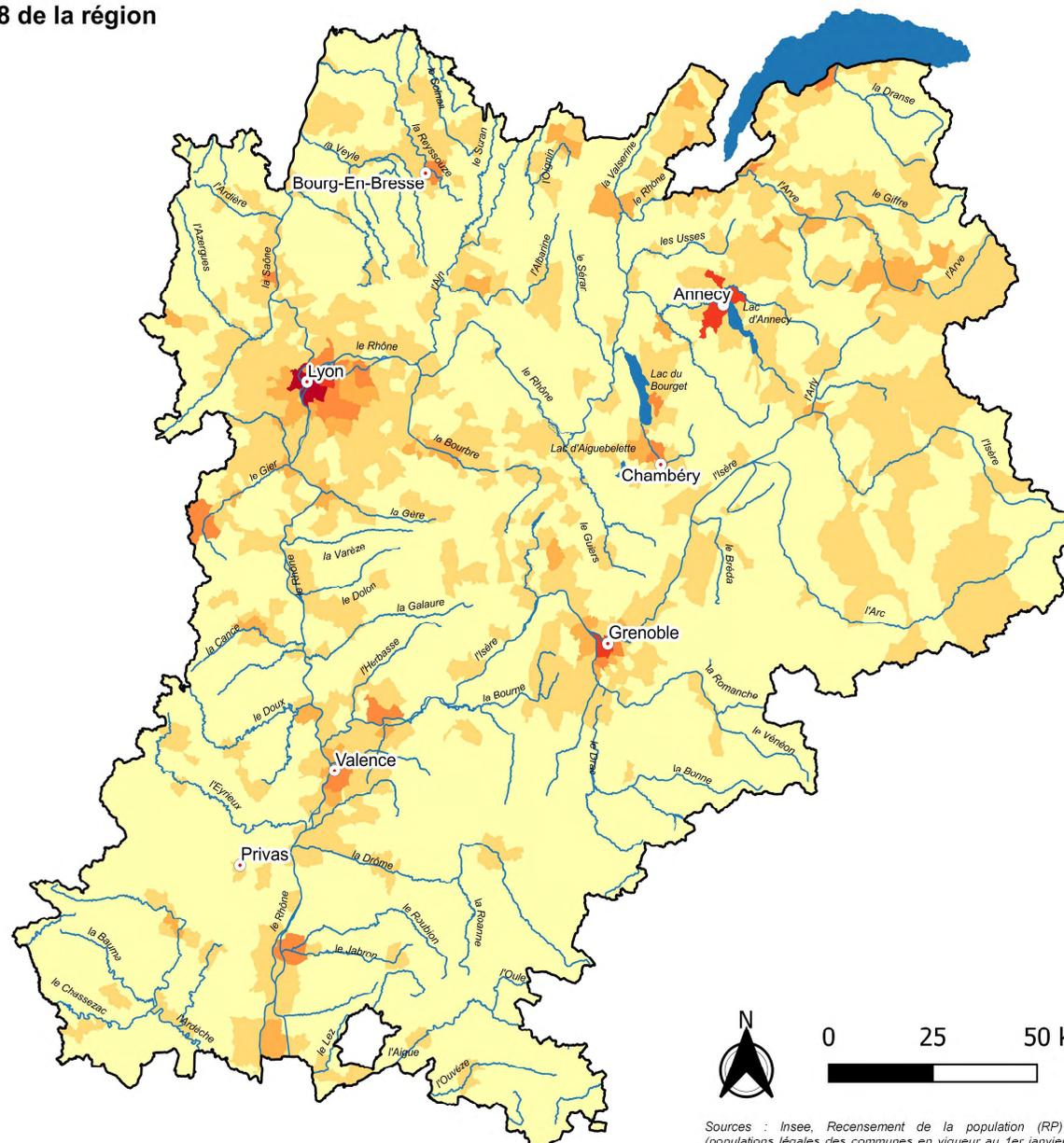
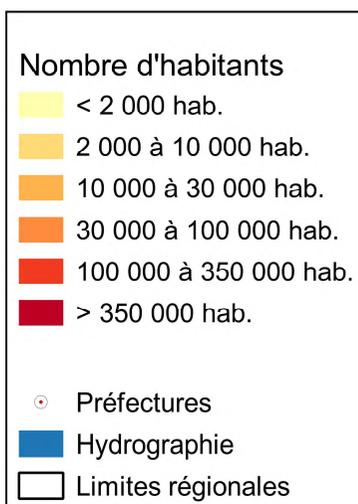
Occupation du sol en 2012 de la région Rhône-Alpes

- Territoires artificialisés (261 067 ha)
- Terres arables, cultures permanentes, zones agricoles hétérogènes (1 042 205 ha)
- Prairies, pelouses et pâturages naturels (670 851 ha)
- Forêts, milieux à végétation arbustive, autres espaces ouverts (1 927 969 ha)
- Milieux aquatiques (48 383 ha)

Limites régionales



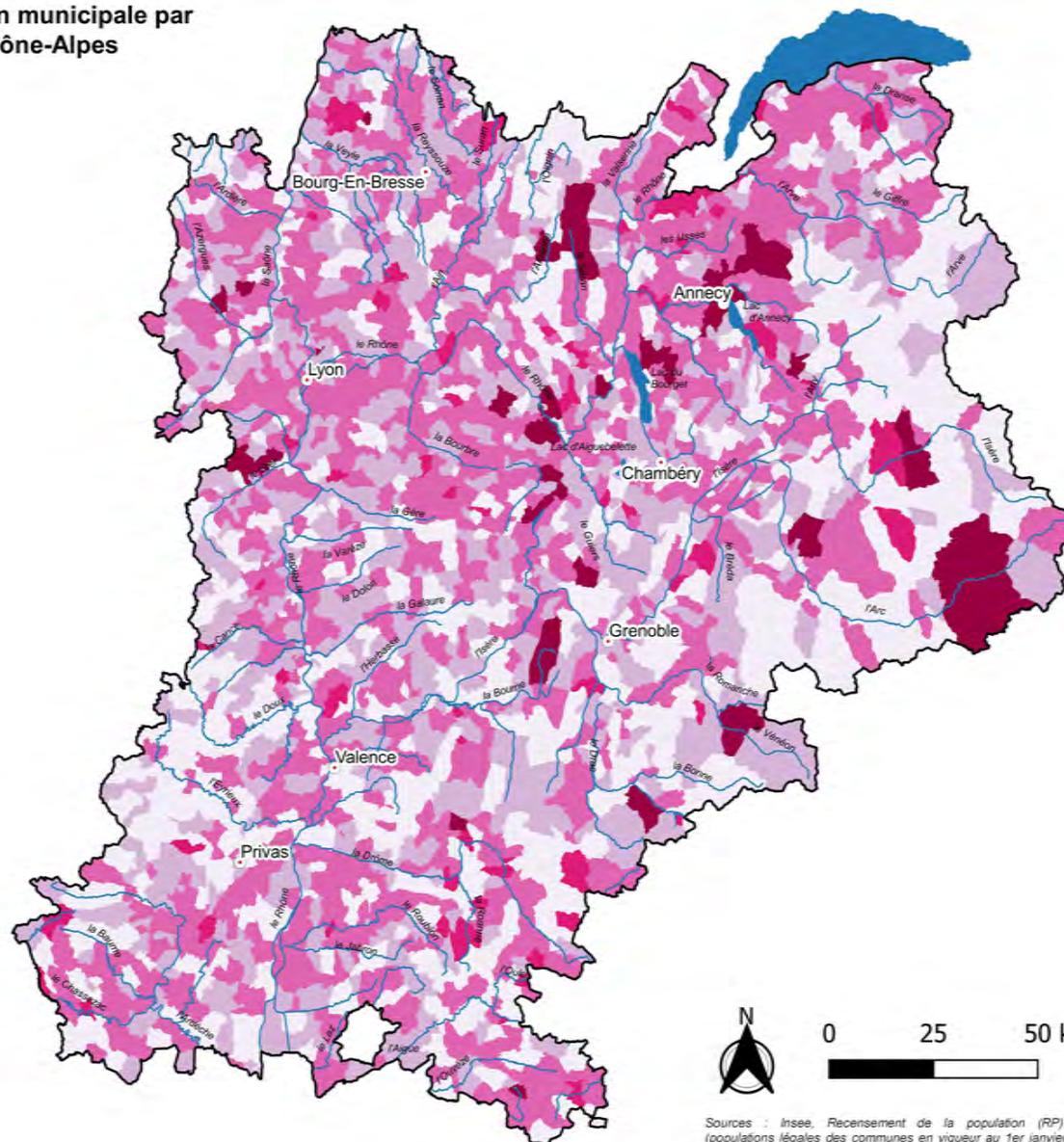
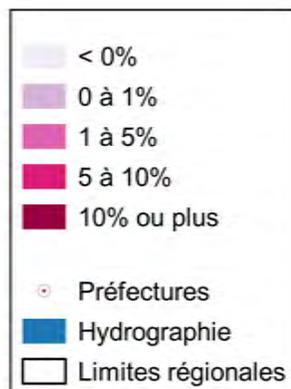
Population municipale par commune en 2018 de la région Rhône-Alpes



0 25 50 km

Sources : Insee, Recensement de la population (RP) 2015 (populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2018, Agence de l'eau et BD Carthage)

Taux d'évolution annuel moyen de la population municipale par commune de 2015 à 2018 de la région Rhône-Alpes



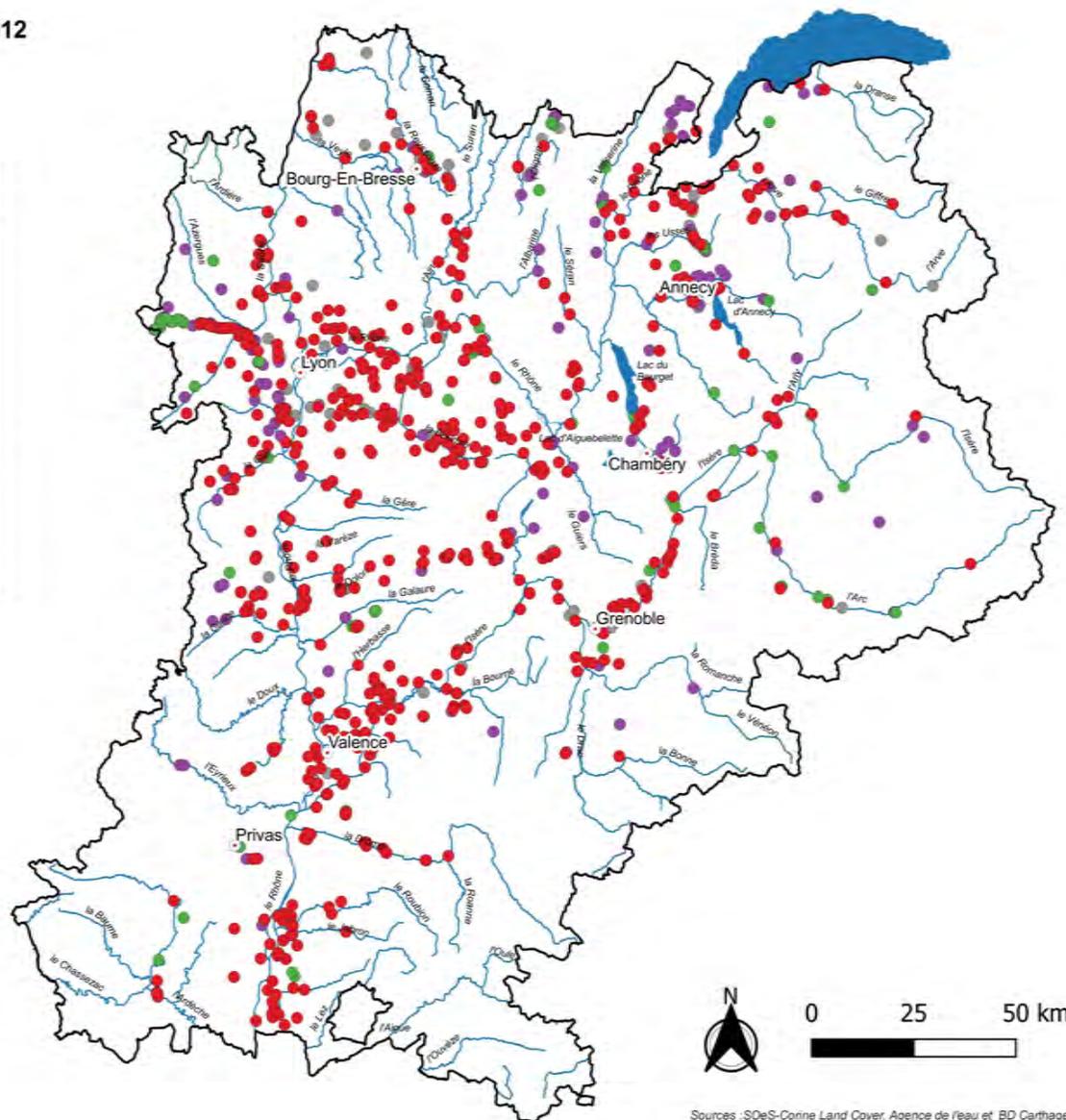
0 25 50 km

Sources : Insee, Recensement de la population (RP) 2015 (populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2018), Agence de l'eau et BD Carthage

Sols artificialisés entre 2006 et 2012

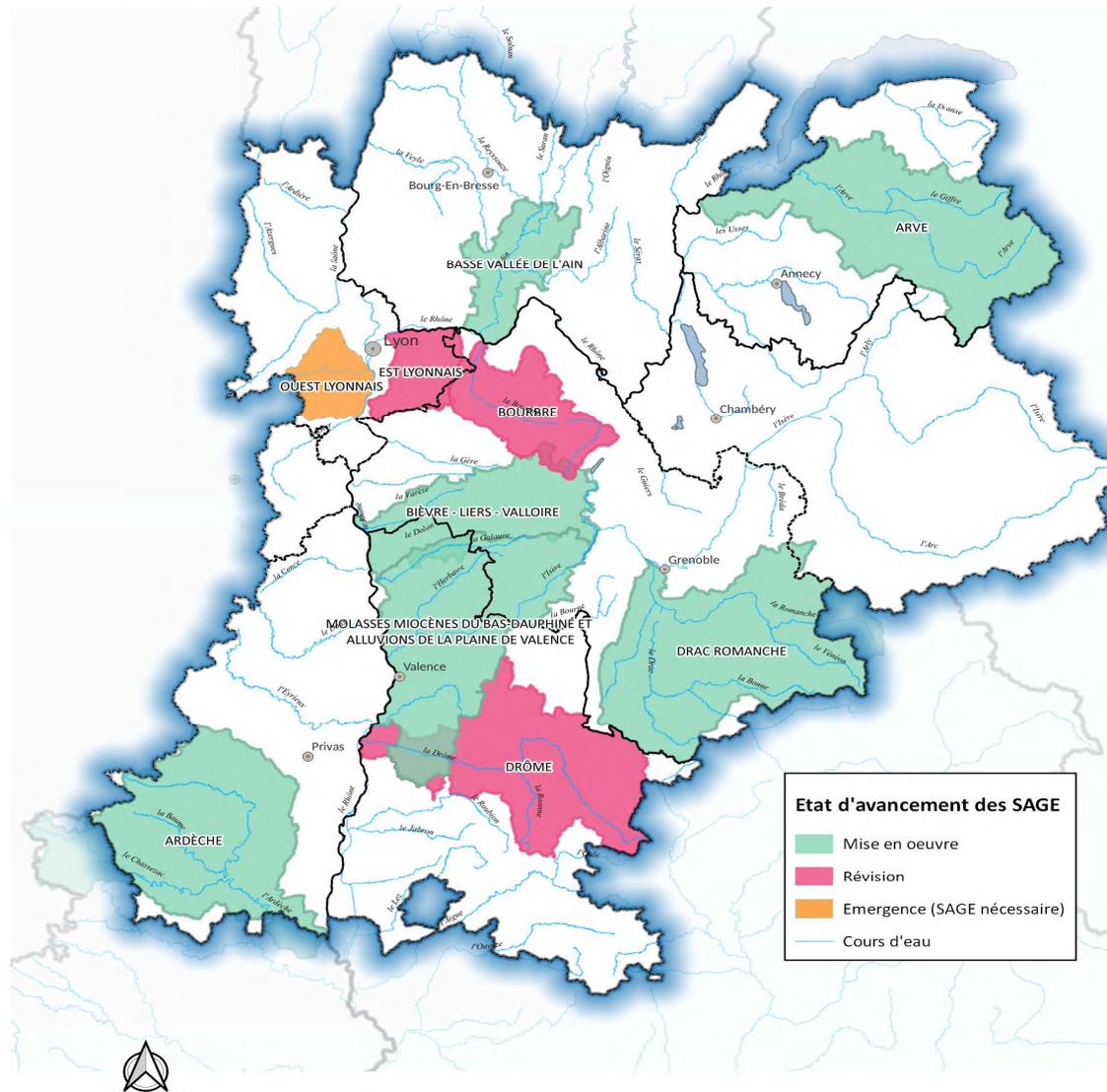
Évolution des sols en territoires artificialisés

- Prairies
- Terres agricoles
- Milieux aquatiques
- Forêts et milieux semi-naturels
- Artificialisation des sols déjà artificialisés
- Préfectures
- Hydrographie
- Limites régionales



Sources : SDeS-Corine Land Cover, Agence de l'eau et BD Carthage

Avancement des SAGE Délégation territoriale de Lyon Avril 2022



0 10 20 30 40 km

Avril 2022

SDAGE et aménagement du territoire

La stratégie foncière de l'EPAGE de la Bourbre

SDAGE
2022-2027

L'EPAGE de la Bourbre

Stratégie Foncière pour les milieux et les
ressources en eau

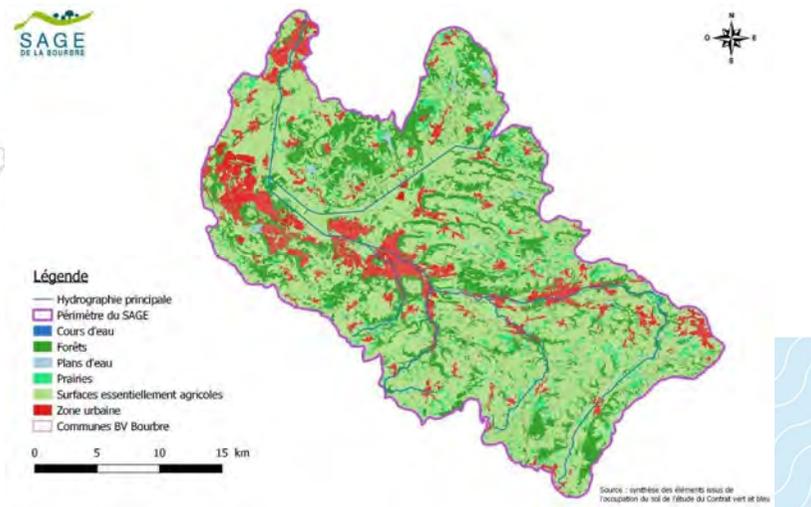
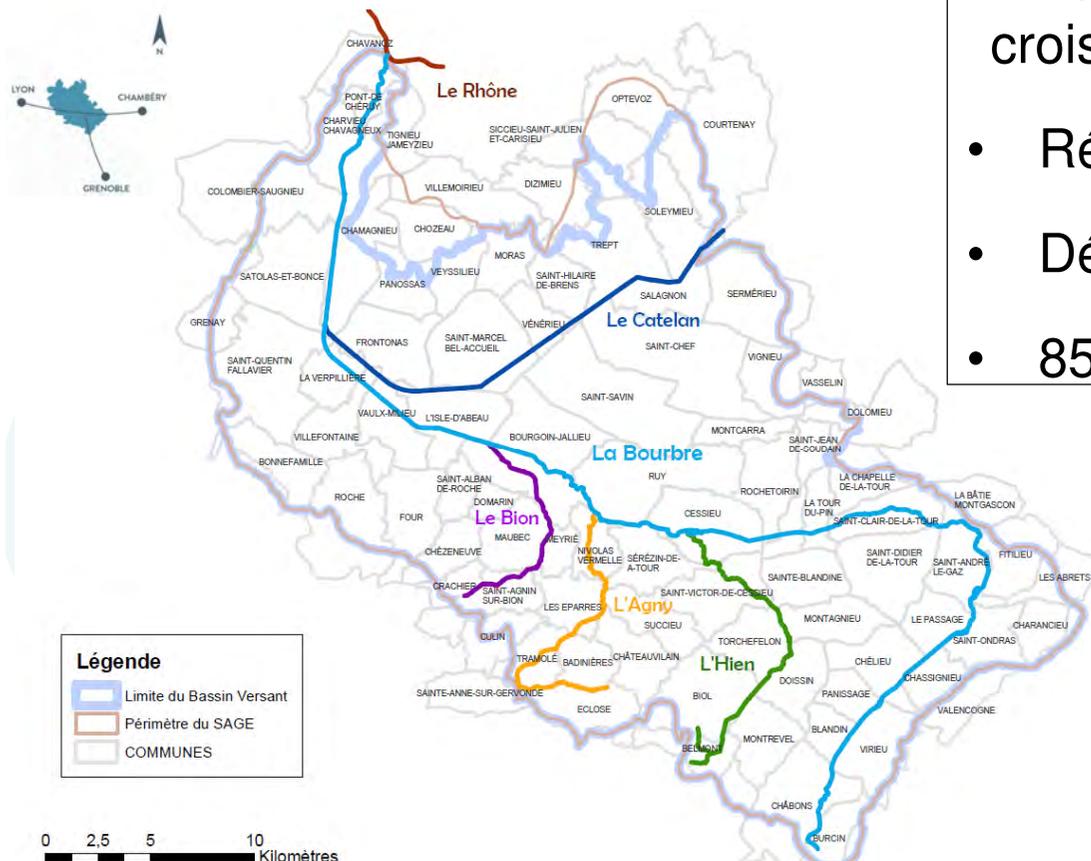
Commission Géographique
du Haut Rhône
6 Mai 2022

The logo for 'L'EPAGE de la Bourbre' features the word 'epage' in a white, lowercase, sans-serif font. A white, stylized, curved line resembling a water drop or a wave starts under the 'e' and curves around the 'p' and 'a'. Below 'epage', the words 'de la Bourbre' are written in a smaller, white, lowercase, sans-serif font.

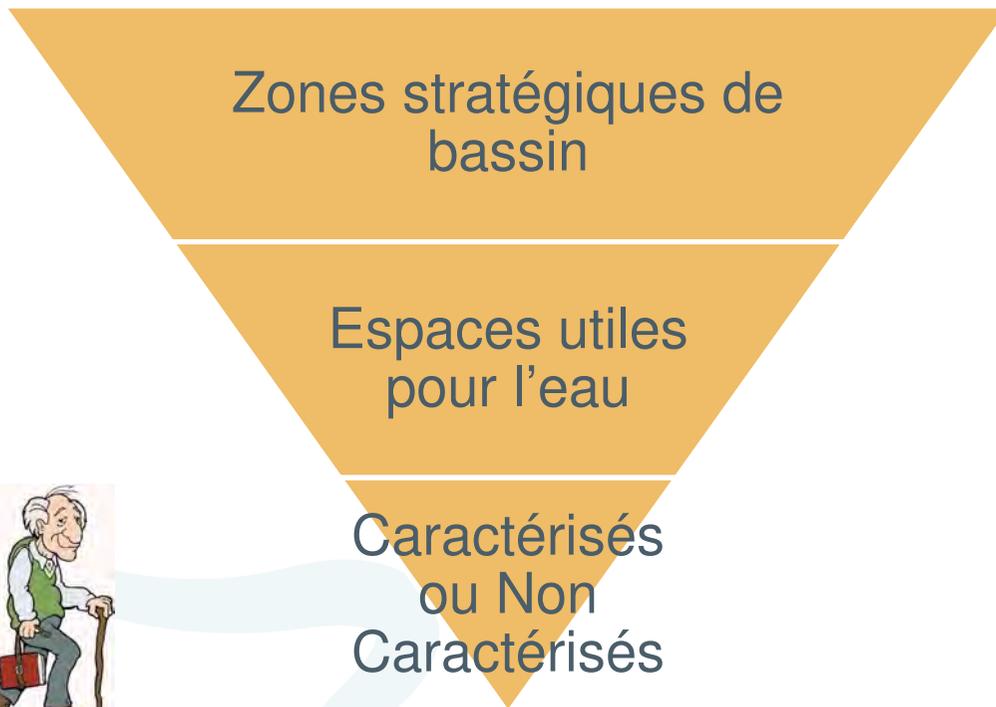
epage
de la Bourbre

1- LE CONTEXTE LOCAL

- 750 km² de superficie
- 232 486 habitants (2019) – Forte croissance démographique
- Région Auvergne Rhône Alpes
- Départements : Isère et Rhône
- 85 communes (1 dans le Rhône)



2/ Une première stratégie foncière qui ne portait pas son nom



Ancêtre des Espaces de Bon Fonctionnement?

Affirmation de la place de l'eau par la CLE, l'aspect foncier est incontournable

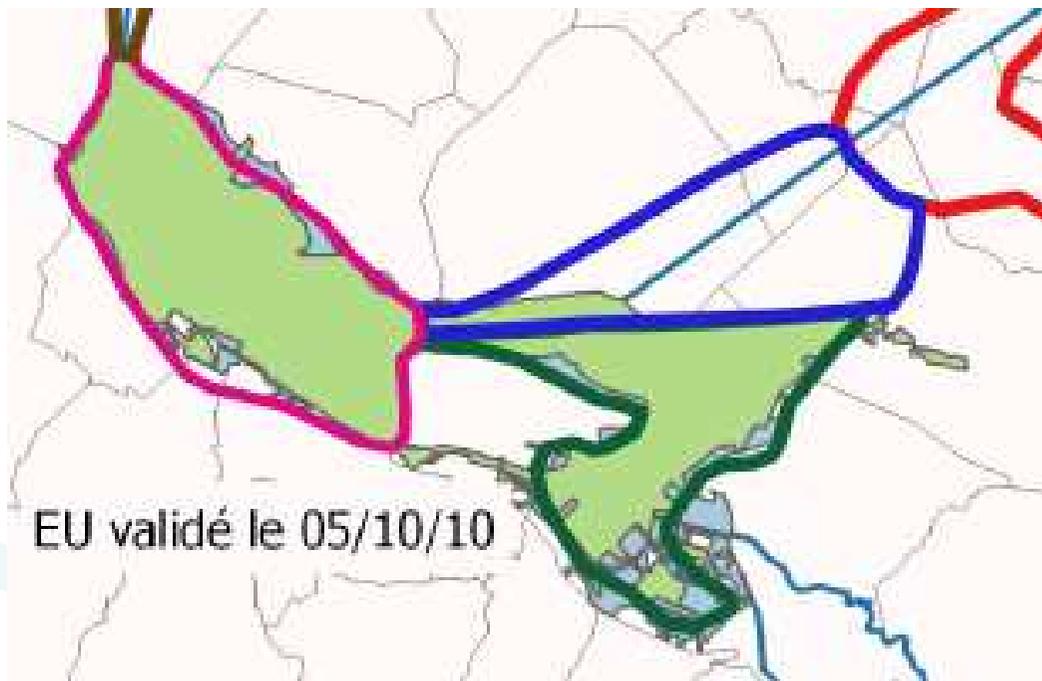
La pression foncière avait déjà amené le territoire à s'outiller dans le cadre du SAGE voté en 2008 avec la définition de secteurs stratégiques pour l'eau où il est préconisé de:

- Définir un Espace Utile (zone humide, inondable, captage,...)

Espace utile = zone non constructible = zonage dans les PLU en A ou N



2/ Une première stratégie foncière qui ne portait pas son nom



-  Espaces à Enjeux Caractérisés
-  Non Caractérisés
-  Zone stratégique de bassin

3 /Nécessité d'étoffer la stratégie foncière pour les milieux

- Attente implicite des acteurs du territoire de disposer d'un outil d'aide à la décision objectif pour permettre une gestion équilibrée des usages, et particulièrement celui de l'eau, avec deux volets:

Jeux d'acteurs:

- Partage d'une culture commune des enjeux de l'autre, des outils fonciers...
- Maintenir un dialogue pour inventer des solutions acceptées

Valorisation des connaissances:

- Exploitation des données acquises depuis 2008



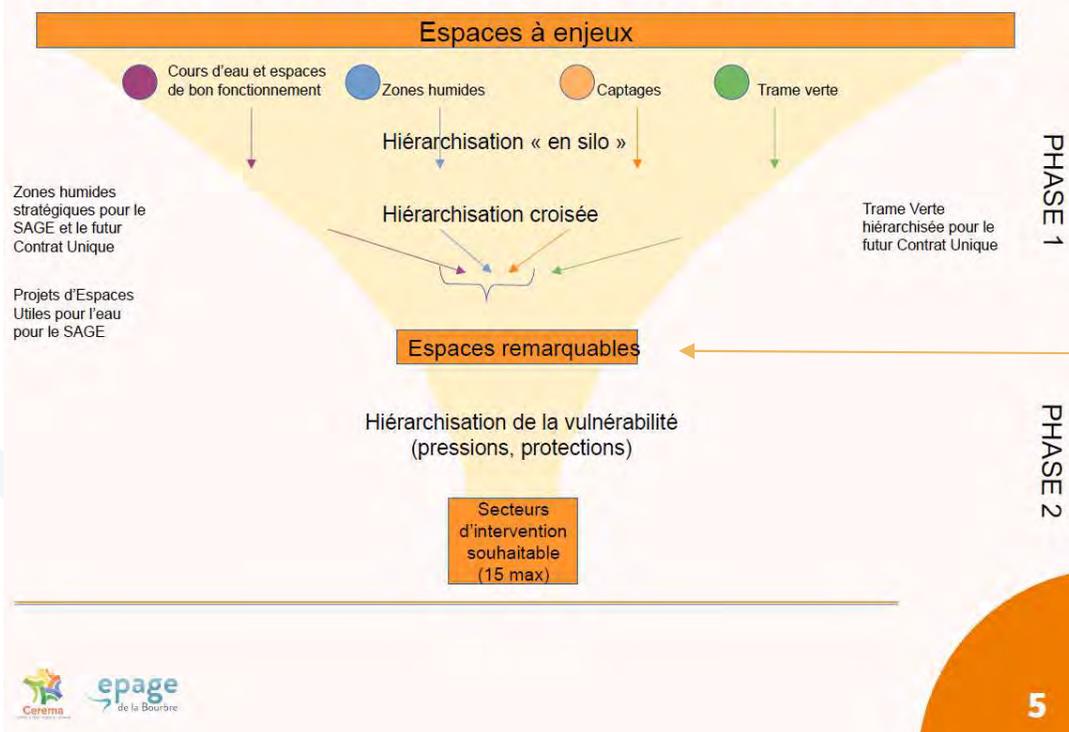
3 /Nécessité d'étoffer la stratégie foncière pour les milieux

- Hiérarchisation des zones humides pour disposer d'un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides: exploitation des résultats de différentes études sur les fonctions des zones humides réalisées depuis 2008;
- Hiérarchisation des captages d'eau potable en s'appuyant la liste des captages prioritaires (qualité déjà dégradée) et des captages stratégiques de bassin (quantité et bonne qualité);
- Hiérarchisation des corridors en s'appuyant sur les corridors stratégiques régionaux
- Définir les Espaces de Bon Fonctionnement des cours d'eau comme demandé par le SDAGE



4/ Une démarche de définition d'une stratégie foncière pour l'eau relancée

MÉTHODOLOGIE DE HIÉRARCHISATION (PHASES 1 ET 2)



- On repart sur l'entonnoir mais en exploitant toute la connaissance accumulée depuis 2008

Espaces utiles en 2008? Quelles différences?

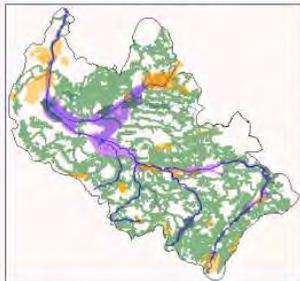


4/ Une démarche de définition d'une stratégie foncière pour l'eau relancée

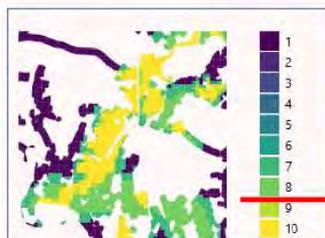
■ A/ Croisement des enjeux

4 familles d'enjeux

-  Cours d'eau et espaces de bon fonctionnement
-  Zones humides
-  Trame verte
-  Captages et ressources stratégiques

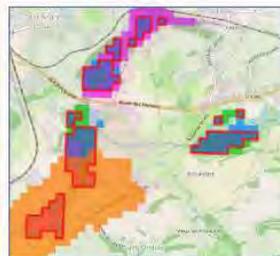


Hiérarchisation en silo



Note caractérisant le **niveau de service attendu** au regard de l'enjeu
Classement par décile de 0 à 10
Seuil de mise en évidence d'un enjeu remarquable proposé au 9^e décile

Hiérarchisation croisée



 Identification d'espaces cumulant plusieurs enjeux de niveau remarquable

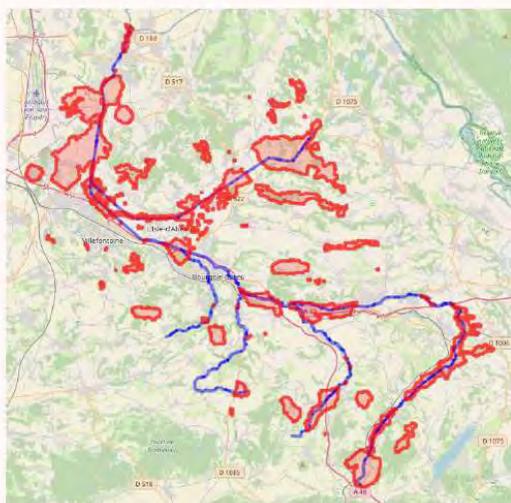
Consolidation à dire d'expert

Mise en débat des résultats de la méthode sur chaque secteur stratégique du SAGE.
Consolidation et ajustements des espaces remarquables identifiés

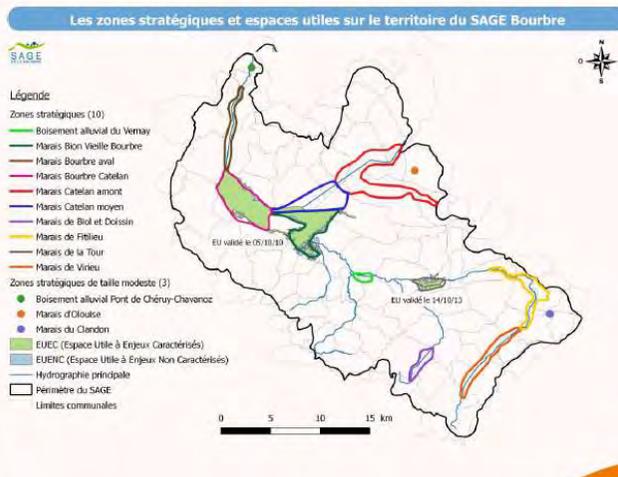
4/ Une démarche de définition d'une stratégie foncière pour l'eau relancée

Ensemble des espaces à enjeu : 51 000 ha

Espaces remarquables : 11 000 ha



Des résultats qui confirment les zones stratégiques du SAGE et permettent d'affiner le tracé des projets d'espaces utiles



→ Apport:
Ajustement de la définition des espaces utiles dans le cadre de la révision du SAGE

Soit une extension des zones non urbanisables pour protéger l'eau

4/ Une démarche de définition d'une stratégie foncière pour l'eau relancée

B/ Ajout des pressions et des protections existantes

B.1 Captages: établissement des parcelles contributives



→ Apport: Permet de hiérarchiser l'action foncier en amont des captages

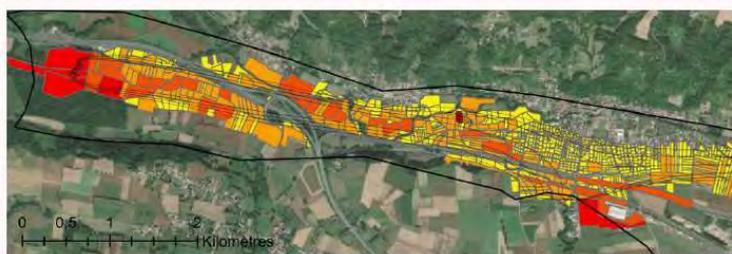
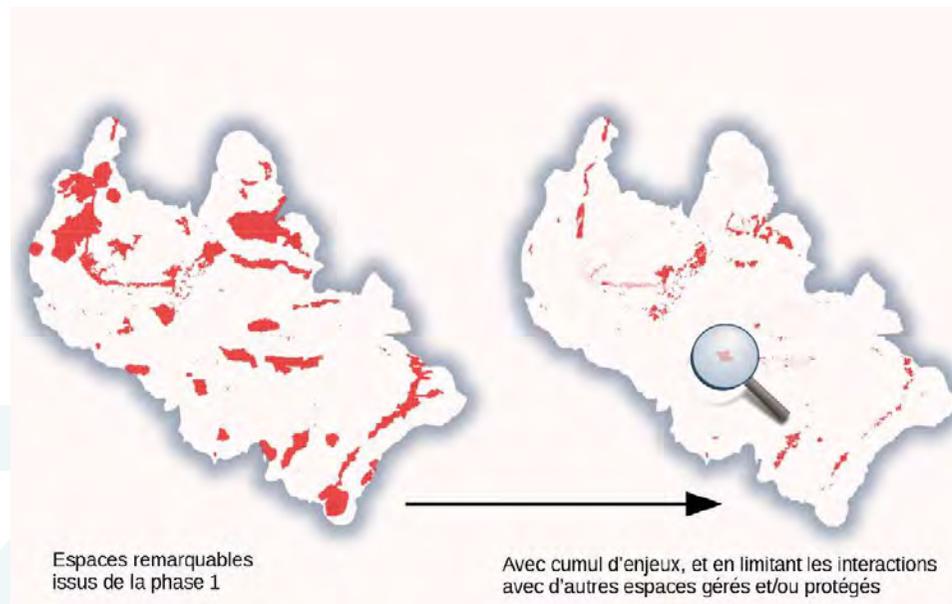


Figure 8 : Cartographie des temps de transits des eaux souterraines via la zone saturée de la nappe jusqu'aux captages du secteur Cessieu-Vernay. Les localisations des forages sont représentées par des points rouges. La limite du domaine modélisé est représentée par une ligne noire.

4/ Une démarche de définition d'une stratégie foncière pour l'eau relancée

B/ Ajout des pressions et des protections existantes

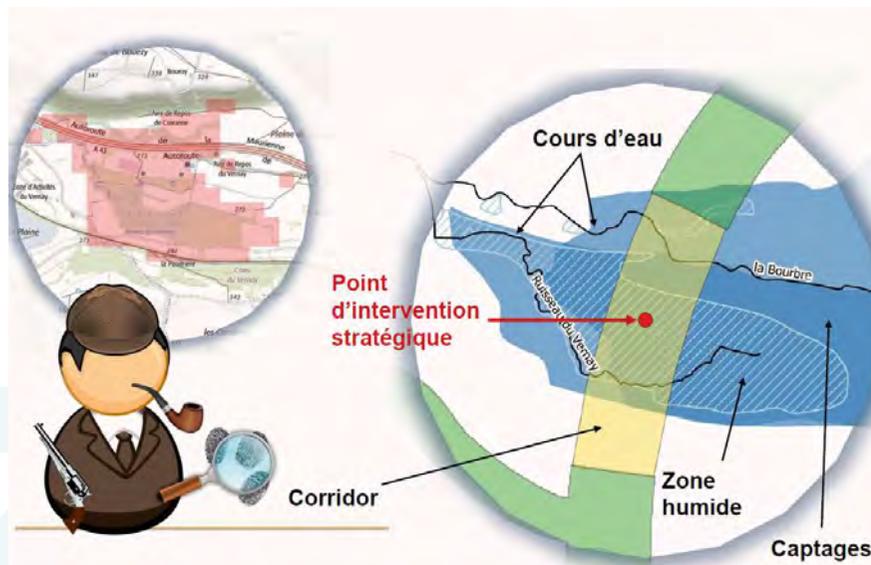
B.2 Etablissement des secteurs stratégiques



4/ Une démarche de définition d'une stratégie foncière pour l'eau relancée

B/ Ajout des pressions et des protections existantes

B.2 Etablissement des secteurs stratégiques



4/ Une démarche de définition d'une stratégie foncière pour l'eau relancée

B/ Ajout des pressions et des protections existantes

B.2 Etablissement des secteurs stratégiques

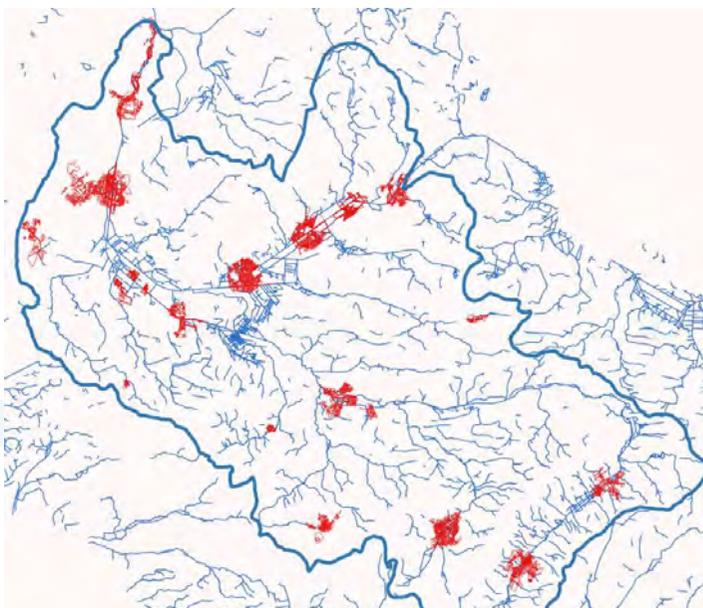


4/ Une démarche de définition d'une stratégie foncière pour l'eau relancée

B/ Ajout des pressions et des protections existantes

B.2 Etablissement des secteurs stratégiques à la parcelle

3100 ha



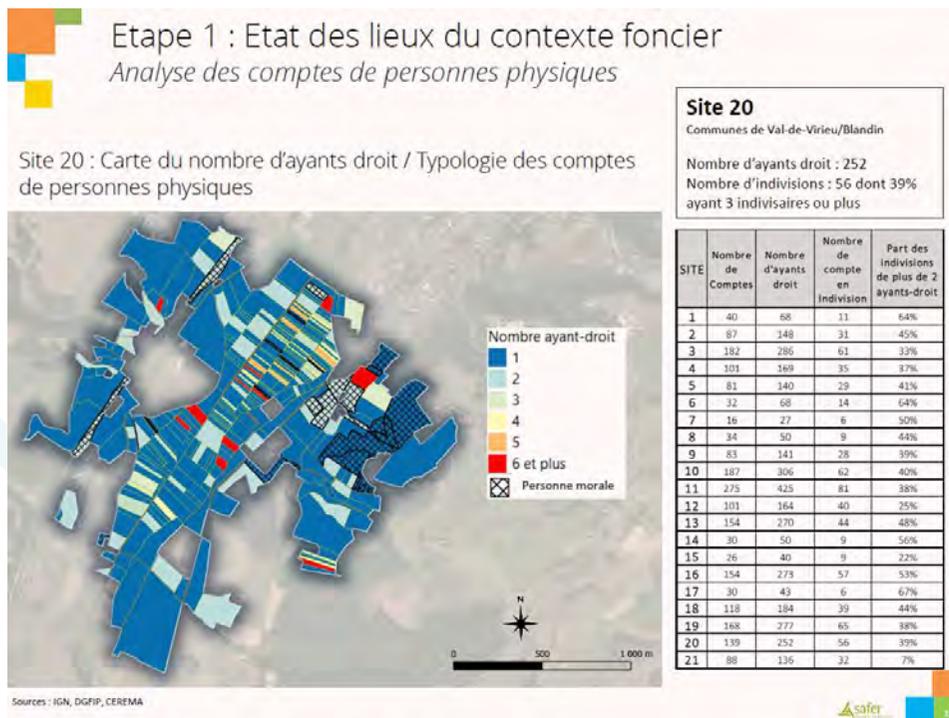
→ Apport:

Pour le contrat unique (horizon 5 ans): ces secteurs correspondent aux secteurs où les actions opérationnelles sont privilégiées

Pour le SAGE (horizon 10 ans): ces secteurs constituent les zones privilégiées d'actions dans la durée

4/ Une démarche de définition d'une stratégie foncière pour l'eau relancée

C/ Acquisition de données foncières complémentaires



4/ Une démarche de définition d'une stratégie foncière pour l'eau relancée

D/ Plan d'actions foncier multi-maitres d'ouvrage (liste d'actions, portées par qui, quels moyens humain et financier, ambition): à venir

Gouvernance:

Comité de pilotage = Commission Locale de l'Eau (Collectivités, usagers de l'eau, Institutionnels)

Financement: 130 000€ H.T., dont 44 000€ pris en charge par le Cerema. Reste à financer: 85 000€ H.T.



50%



30%



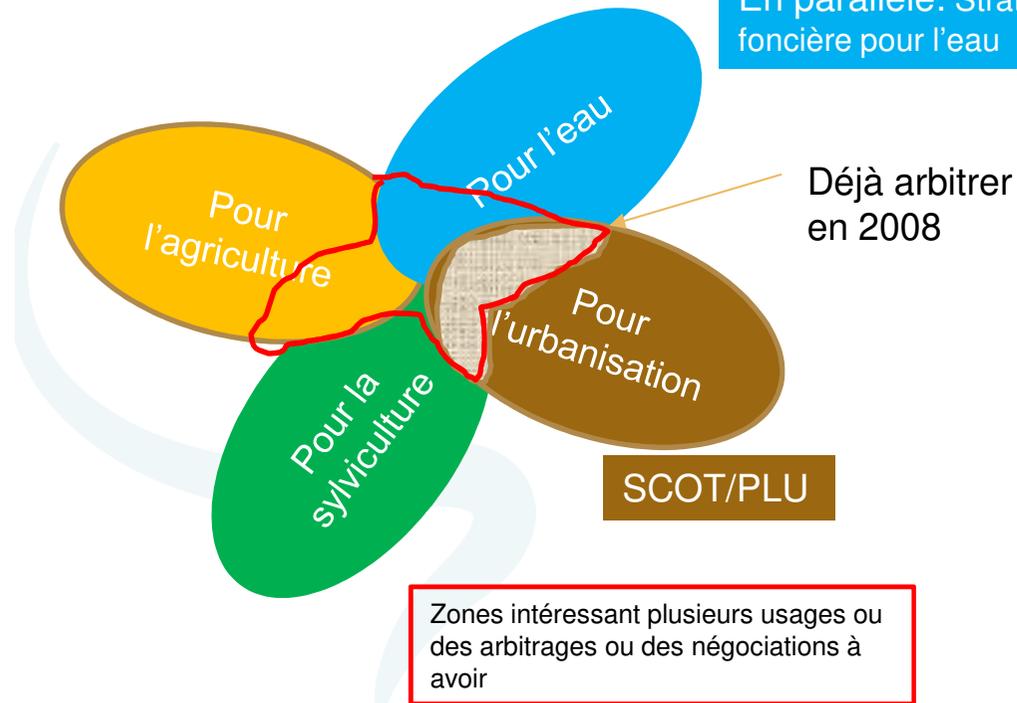
5/ Coordination avec la stratégie des autres usages du foncier

« PLU de l'Agriculture » ?

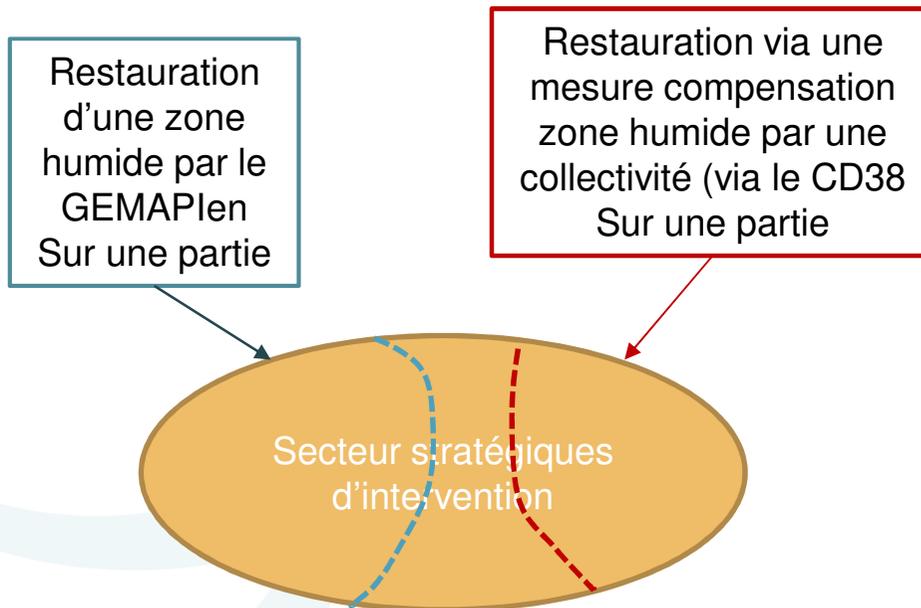
« PLU de l'eau » = SAGE
En parallèle: Stratégie foncière pour l'eau

→ Apport:
Pouvoir arbitrer pour les parcelles des secteurs stratégiques entre usages « Agricoles » ou « Naturel » ou pas??

→ La Chambre a établi les secteurs stratégiques pour l'agriculture



5/ Coordination avec la stratégie des autres usages du foncier



→ Apport:

Complémentarité avec les démarches foncières du Département

Projet d'acquisition de fonciers par le département avec des enjeux.

→ Maximiser le gain environnemental

Conclusion

Cette stratégie foncière va permettre:

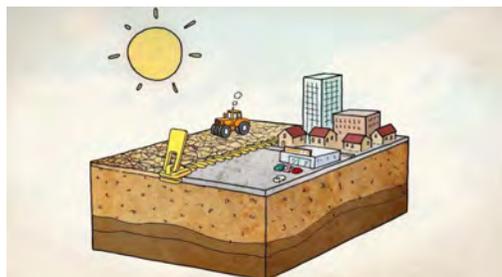
- De valoriser les données de connaissance existantes et de partager collectivement ces zones à enjeux pour l'eau;
- Permettre un dialogue apaisé entre les usages du territoire et le plus en amont possible, de sorte à éviter les tensions;
- Faire des arbitrages sur la vocation des parcelles sur le temps long pour faciliter la mise en place d'actions de préservation et de restauration;
- Faciliter aussi la mise en œuvre des projets par une anticipation du sujet foncier.



SDAGE et adaptation au changement climatique

SDAGE
2022-2027

L'adaptation au changement climatique plus que jamais d'actualité



- Des ressources en eau moins abondantes et plus variables, une hausse des températures : **tous les territoires sont vulnérables** au changement climatique, mais pas de la même façon
- Une **nécessaire adaptation** autour de 3 principes majeurs :
 - **retenir l'eau dans les sols**
 - **lutter contre le gaspillage de l'eau**
 - **développer la résilience des écosystèmes**
- A décliner en fonction de la sensibilité des territoires
- L'adaptation au changement climatique dans le SDAGE : une orientation fondamentale dédiée et des leviers d'action dans les orientations fondamentales thématiques



L'adaptation au changement climatique plus que jamais d'actualité

Un thème transverse : objet de l'orientation fondamentale n°0 et déclinée dans l'ensemble du SDAGE

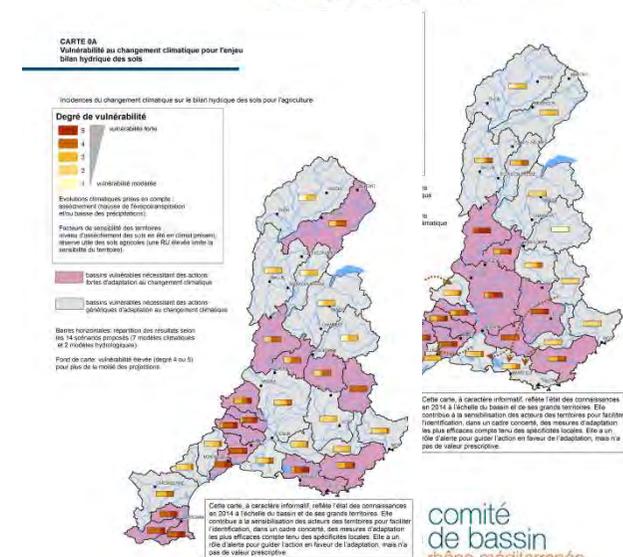
- Référence au plan de bassin d'adaptation au changement climatique
 - **Agir plus vite et plus fort**, en privilégiant les actions « sans regret »

- Développement de la **prospective** (ressource / usages) dans un cadre concerté pour éclairer les décisions sur les solutions d'adaptation

- **Principes à respecter** pour le recours aux **aménagements nouveaux**



Incidences du changement climatique sur les disponibilités quantitatives superficielles en situation d'étiage (compte tenu des aménagements actuels)



L'adaptation au changement climatique plus que jamais d'actualité

Evolutions de l'OF 0 suite à la consultation

- Quelques **précisions sur les principes à respecter** pour le recours aux aménagements nouveaux : solutions sans regret et fondées sur la nature prioritaires, non report de vulnérabilité, mise en œuvre de la séquence « éviter, réduire, compenser »
- Ajout d'une référence aux mesures **d'atténuation du changement climatique** et aux **effets du changement climatique** sur les lagunes, sur l'alimentation en eau potable, sur les activités de loisirs aquatiques et nautiques.
- Souligner le besoin de **diffuser et vulgariser les connaissances** et de **sensibiliser** l'ensemble des acteurs, y compris le grand public



SDAGE et adaptation au changement climatique

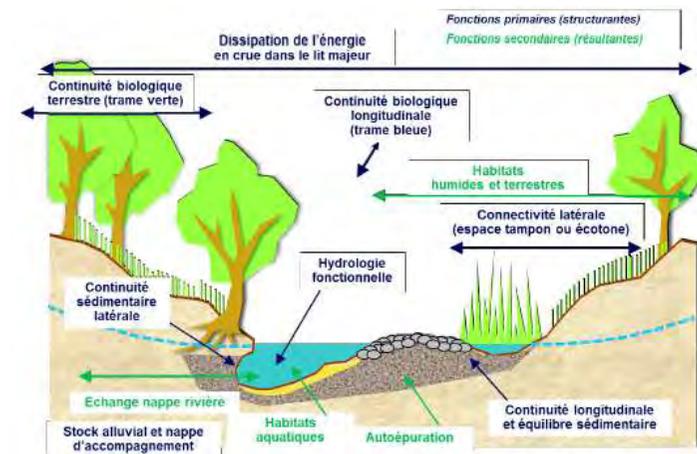
Préserver et restaurer les milieux aquatiques

SDAGE
2022-2027

Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Assurer sur le long terme la résilience des milieux aquatiques et des communautés biologiques, notamment vis-à-vis des effets du changement climatique

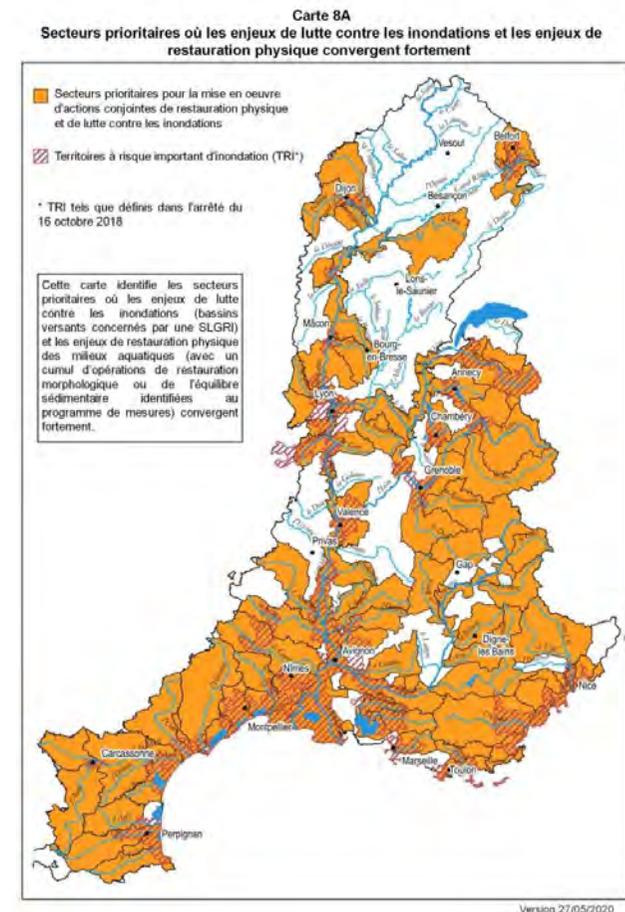
- Des **approches intégrées** pour agir efficacement : prendre en compte l'ensemble des composantes des milieux et leurs interactions
 - pour **cibler** et **prioriser** les actions
 - via des **stratégies de restauration concertées** à l'échelle des bassins-versants
- Préserver et renforcer le rôle des **réservoirs biologiques**, en soutien du bon état des masses d'eau et de la biodiversité aquatique, rôle crucial dans les bassins versants les plus vulnérables vis-à-vis des effets du changement climatique
- Prioriser les actions de restauration de la **continuité écologique**, en cohérence avec le plan d'action national pour une politique apaisée



Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Intégrer gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

- Préserver et restaurer les **espaces de bon fonctionnement** (concertés) qui contribuent à la prévention du risque d'inondation
- Mobiliser l'outil PAPI pour développer les synergies entre les deux enjeux
- Développer les **solutions fondées sur la nature**, plus souples et résilientes face aux impacts du changement climatique, pour lutter contre les inondations, en les étudiant le plus en amont possible



Préserver et restaurer les zones humides

Les fonctions des zones humides sont essentielles dans le contexte du changement climatique (stockage de carbone, refuge de biodiversité, régulation du cycle hydrologique...)

- Développer les **plans de gestion stratégique** des zones humides
- Préserver les zones humides en les **prenant en compte dans les projets**
- Précisions sur la mise en œuvre de la séquence **Eviter-Réduire-Compenser**
- Toujours la **valeur guide de compensation de 200%** de la surface de zones humides perdue



Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Evolutions des OF 6A et 6B suite à la consultation

- Renforcement de l'enjeu de bonne articulation entre les objectifs de développement des énergies renouvelables, auxquels contribue l'hydroélectricité, et les objectifs de la DCE
- Précisions sur l'intégration des enjeux relatifs au bon fonctionnement des milieux dans les documents d'urbanisme (compatibilité avec l'objectif de préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement, EBF)
- Continuité écologique : le choix de la solution technique doit être fait « sans préjudice » des dispositions introduites par la loi « climat et résilience »
- Evolutions de la liste des réservoirs biologiques (13 ajouts, 16 extensions et 9 réductions de linéaires)
- Ajustement du suivi des mesures compensatoires à la dégradation de zones humides, qui doivent rester proportionnées aux enjeux du site et du projet

Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Evolutions de l'OF 8 suite à la consultation

- Mise en exergue du rôle écologique des zones d'expansion des crues, soulignant les synergies entre GEMA et PI

- Références à la loi « climat et résilience » dans les dispositions relatives à l'érosion littorale :
 - Identification par décret des communes exposées au recul du trait de côte, à prendre en compte dans les documents d'urbanisme)
 - Convention possible entre les communes et l'Etat pour établir les moyens mobilisables pour accompagner les actions de gestion du trait de côte.

Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Priorités et évolutions du 11^{ème} programme de l'agence



- **Restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques**

Objectif : redonner un fonctionnement naturel à 300 km de cours d'eau, restaurer la continuité écologique de 500 ouvrages prioritaires

- **Préserver et restaurer le fonctionnement des zones humides**

Objectif : préserver et restaurer 10 000 ha de ZH

- **Restaurer les milieux marins**

- Contribuer à la **reconquête de la biodiversité** au-delà des milieux aquatiques : restauration des continuités et fonctionnalités écologiques au sein de la **trame turquoise**



Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Priorités et évolutions du 11^{ème} programme de l'agence

- [Révision] Rétablissement de la **continuité écologique**
 - Aide à l'effacement et à l'aménagement des ouvrages conformément aux dispositions légales en vigueur en maintenant la priorité sur la liste des ouvrages prioritaires des bassins (ouvrages PDM, PLAGEPOMI et liste 2)
 - Possibilité d'accompagner l'effacement d'ouvrages sur tous les territoires à un taux max de 70%, dans le respect de la loi



SDAGE et adaptation au changement climatique

Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Etat d'avancement dans notre région

SDAGE
2022-2027

Bilan SDAGE 2016-2021

Restauration morphologique des cours d'eau

- **Réalisé en Rhône – Alpes : 202,5 km entre 2016 et 2021 (objectif au niveau du bassin : 300 km)**

- Objectif du 11^{ème} programme sur Rhône-Méditerranée :
Engager des opérations de restauration morphologique sur 300 km de cours d'eau
 - Objectif de 127 km en Rhône Alpes
Réalisé sur les 3 premières années de 2018 à 2021 : 69,6 km, conforme aux attentes

- Persévérer à favoriser l'émergence des projets :
 - S'appuyer sur les partenariats et la politique contractuelle pour intégrer les priorités du PDM et du PAOT
 - Favoriser l'adhésion du monde des inondations aux enjeux du SDAGE et du PDM

Bilan SDAGE 2016-2021

Restauration de la continuité écologique

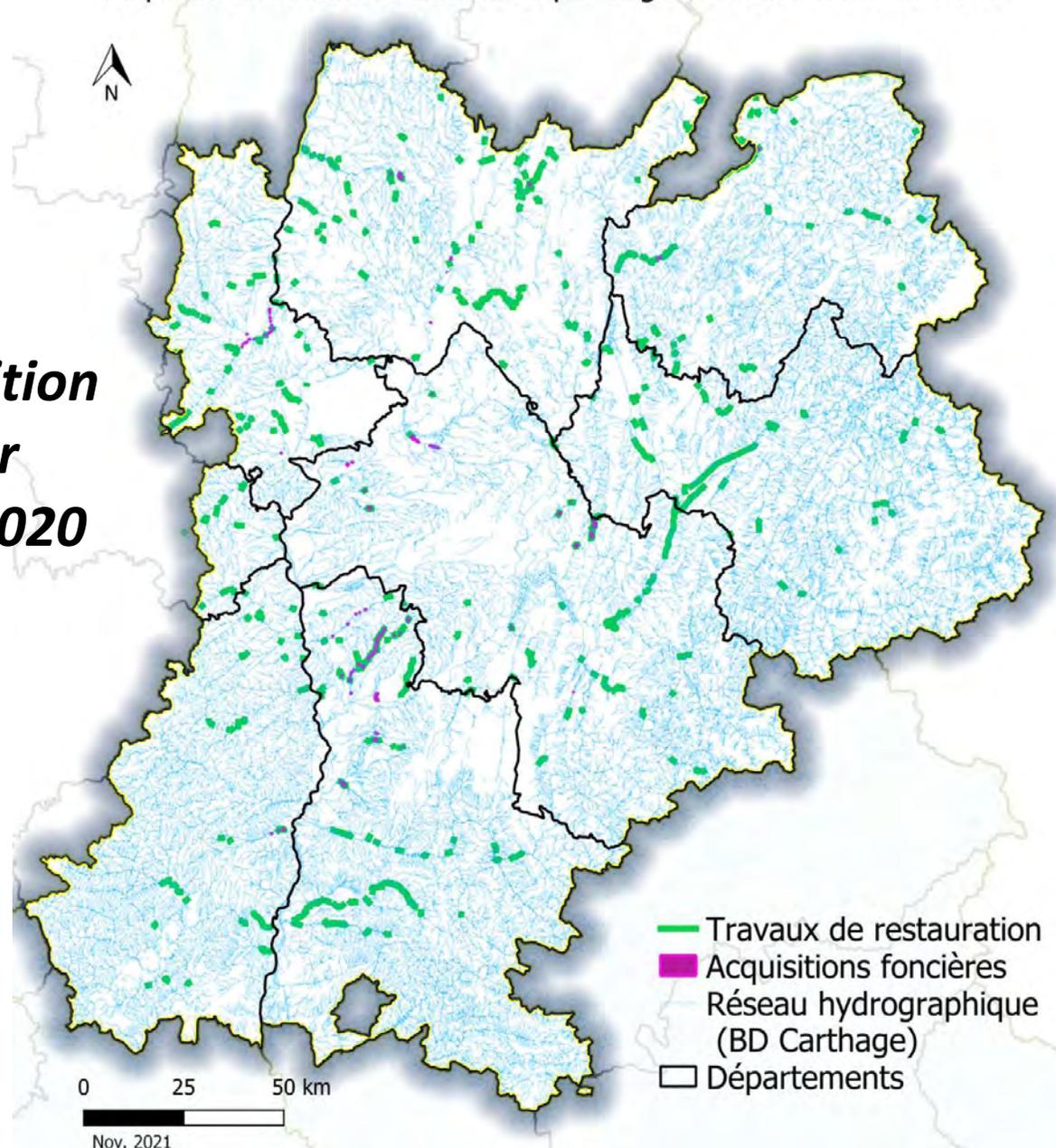
- **Réalisé en Rhône – Alpes : 489 ouvrages rendus franchissables entre 2016 et 2021 (objectif au niveau du bassin : 1200)**

- Objectif du 11^{ème} programme sur Rhône-Méditerranée :
Restaurer la continuité écologique de 500 ouvrages
 - Réalisé sur les 3 premières années de 2018 à 2021 : 140 en Rhône-Alpes (sur les 226 réalisés sur le bassin)

- Persévérer à favoriser l'émergence des projets :
 - S'appuyer sur les partenariats et la politique contractuelle pour intégrer les priorités du PDM et du PAOT 2022-2027

Opérations de restauration de la morphologie des cours d'eau et acquisitions foncières financées par l'agence entre 2007 et 2020

396 opérations de restauration de la morphologie et d'acquisition foncière financées par l'agence entre 2007 et 2020



SDAGE et adaptation au changement climatique

Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Participation citoyenne et restauration morphologique de la plaine de l'Aire : communauté de communes du genevois

SDAGE
2022-2027



Renaturation de l'Aire



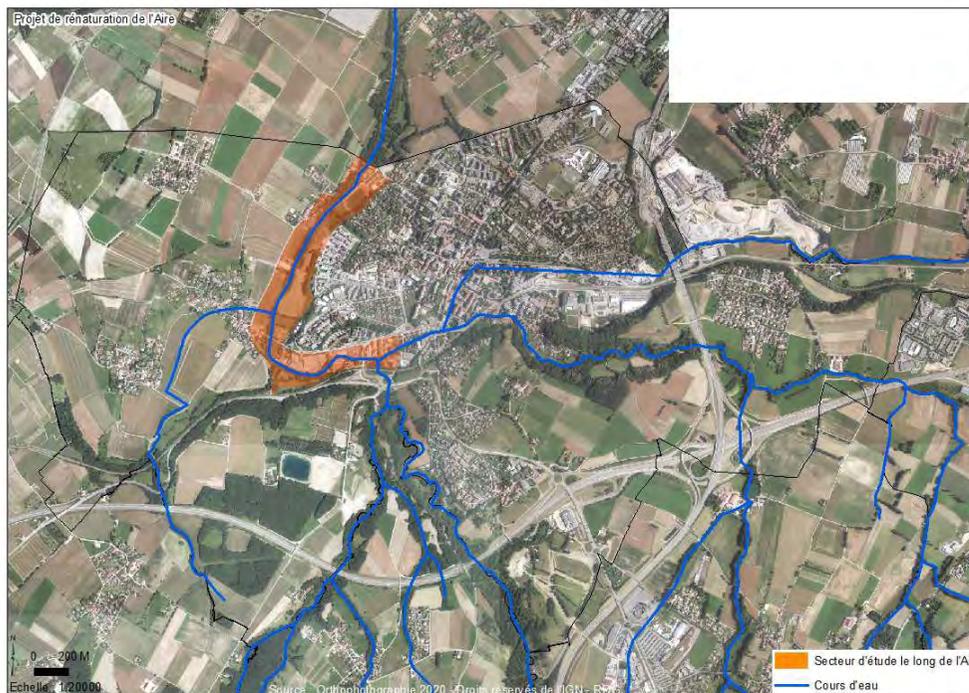
Situation géographique

Contexte

Compétences et orientations politiques

Participation citoyenne préalable

Etude de faisabilité



- L'Aire prend **sa source au pied du massif du Salève**, elle est issue de **plusieurs affluents**
- Elle ne prend son nom qu'au niveau de la commune de St Julien en G.
- Elle parcourt **2 km en France** puis poursuit son cours en **Suisse** où elle est un **affluent de l'Arve**

Contexte

Compétences et orientations politiques

Participation citoyenne préalable

Etude de faisabilité

- Projet porté par la **Canton de Genève** depuis le début des **années 2000** (premiers travaux en 2002)



La rivière Aire © Fabio Chironi

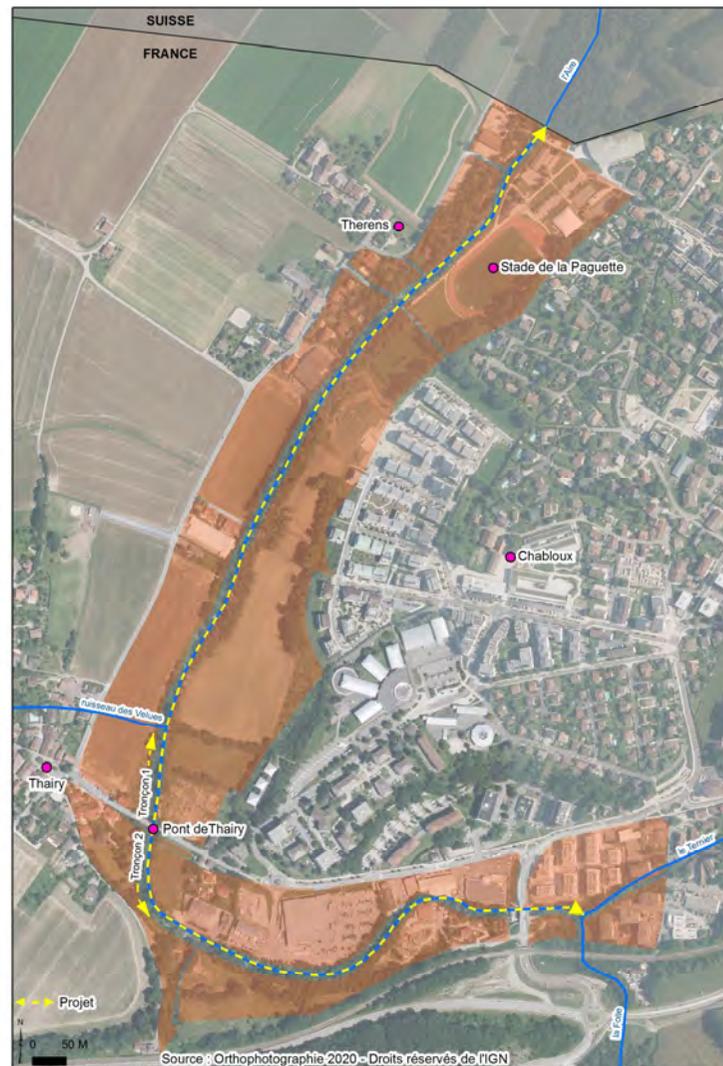
- Quatrième et **dernière étape en cours de travaux** (→ frontière) 
- A obtenu le prix du paysage du Conseil de l'Europe
- Premiers **retours d'expérience** / Premiers **vécus** d'une renaturation

Contexte

Compétences et orientations politiques

Participation citoyenne préalable

Etude de faisabilité



Aujourd'hui vs. 1866

Contexte

Compétences et orientations politiques

Participation citoyenne préalable

Etude de faisabilité



→ Etat actuel

Contexte

Compétences et orientations politiques

Participation citoyenne préalable

Etude de faisabilité

Morphologie artificialisée, habitats peu diversifiés

Erosions de berges, stabilisations par ouvrages durs

Peuplement piscicole très pauvre (quantité et diversité)

Boisements continus mais peu adaptés

Débits d'étiage insuffisants, étalement de la lame d'eau

Absence d'amphibiens et de milieux propices pour eux

Problèmes de qualité de l'eau – Pollutions diverses

Pas de continuité écologique : succession de seuils difficilement franchissables, voire infranchissables

→ Etat actuel

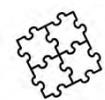
Contexte

Compétences et orientations politiques

Participation citoyenne préalable

Etude de faisabilité





L'Aire, c'est aussi...

Contexte

Compétences et orientations politiques

Participation citoyenne préalable

Etude de faisabilité

Un des rares espaces naturels de la commune, un « **poumon vert** » dans un contexte de **très forte urbanisation**

Bords de l'Aire : lieu de promenade, de détente, de loisirs, présence d'infrastructures sportives très fréquentées

Usagers nombreux et divers, attachés au site : familles, sportifs, populations jeunes et plus âgées, personnes en transit, riverains...

→ Un 1^{er} AVP avec un important volet aménagement a été conçu en 2014 :



Rééquilibrage souhaité entre préservation de l'écosystème et usages du site





Compétences

Contexte

Compétences et orientations politiques

Participation citoyenne préalable

Etude de faisabilité

La **CCG** a la compétence **GEMAPI** et porte, à ce titre, les aspects liés à la **renaturation** de la rivière

→ Action « étude de faisabilité de la renaturation » inscrite au Contrat Global de l'Arve et au CTENS Salève-Genève

Enjeux urbains et récréatifs portés par la **Commune** : projet de création d'une ceinture verte jusqu'au Ternier, aménagement de la Plaine de l'Aire

→ *Projet prioritaire du mandat, avec forte participation citoyenne souhaitée*



Projet mixte avec double maîtrise d'ouvrage et composante participative



Validation de l'ambition écologique

Contexte

Compétences et orientations politiques

Participation citoyenne préalable

Etude de faisabilité



? Pourquoi ?

Contexte

Compétences et orientations politiques

Participation citoyenne préalable

Etude de faisabilité



- Pour **expliquer** le fonctionnement naturel d'un cours d'eau et les services que la restauration peut rendre
- Pour **solliciter la mémoire** et les **pratiques locales** de la rivière
 - Pour intéresser la population au projet, l'impliquer
- Pour **demander aux citoyens** la place qu'ils veulent donner à la rivière dans leur ville, avec pour consigne non négociable de garantir son **bon fonctionnement**
- Pour que les citoyens **comprennent le projet**, aient envie de **respecter** les futurs aménagements et ainsi de **protéger** la richesse du milieu qui sera recréé
- [Compagnie les Non Alignés \(extrait de pastille sonore\).m4a](#)



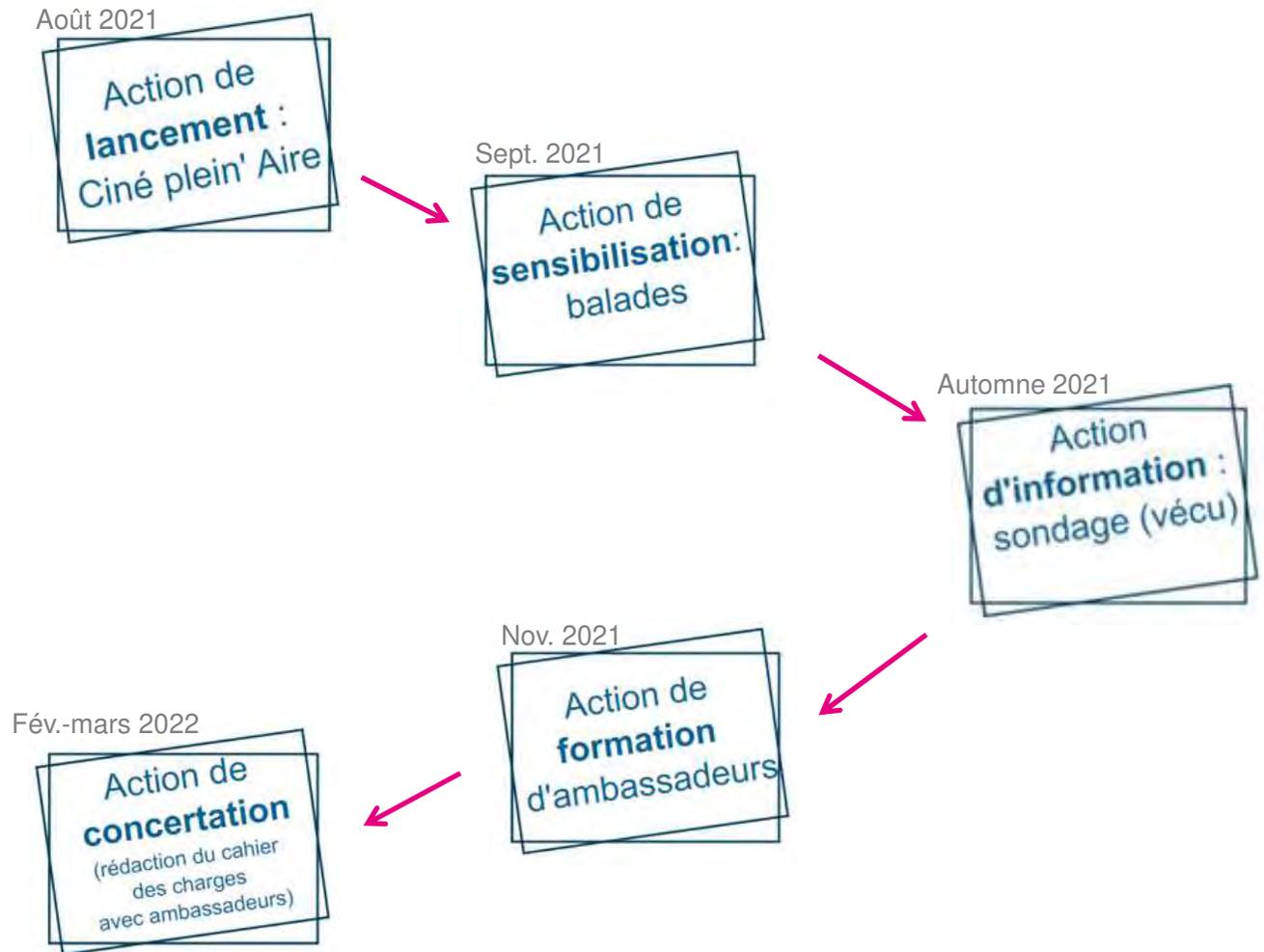
Comment ?

Contexte

Compétences et orientations politiques

Participation citoyenne préalable

Etude de faisabilité



Contexte

Compétences et orientations politiques

Participation citoyenne préalable

Etude de faisabilité

« Etude de faisabilité de la renaturation de l'Aire, et de l'aménagement de ses abords »

Objectifs :

- Rétablissement prioritaire des **fonctionnalités naturelles de l'écosystème aquatique** (trames bleue et turquoise)
- **Répondre aux attentes liées aux usages sur le site** (loisirs, mobilité, accès), dans le respect de l'écosystème à restaurer
- Accompagner l'étude par une **participation citoyenne** intensive et, si possible, innovante



Cadre de l'étude

Contexte

Compétences et orientations politiques

Participation citoyenne préalable

Etude de faisabilité

Déroulement : ~1an

- **Phase de diagnostic** : diagnostic écologique ainsi que des usages et accès, à partir de données de base et études antérieures, actualisations nécessaires, participation citoyenne spécifique, prise en compte des projets connexes et analyse des contraintes
- **Elaboration de 3 scénarios** de renaturation et d'aménagement contrastés, qui doivent rechercher des possibilités de satisfaire les attentes en matière d'usage et d'accès, tant qu'ils seront compatibles avec l'objectif écologique
- **Choix d'un scénario** et restitution publique



 Forte composante de participation citoyenne

Contexte

Compétences et orientations politiques

Participation citoyenne préalable

Etude de faisabilité

→ **Implication des ambassadeurs**

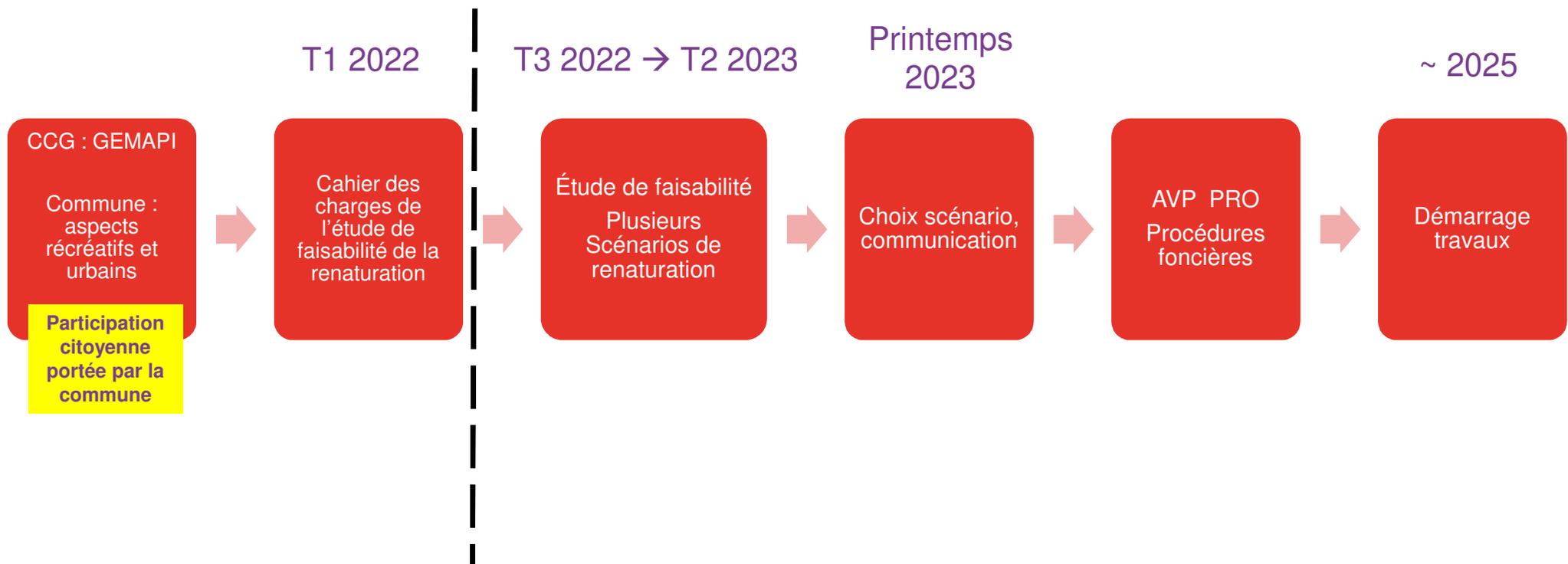
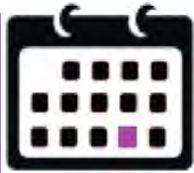
échanges techniques avec les techniciens et le bureau d'études tout au long de l'étude, participation aux comités de pilotage, rôle de relai territorial

→ **Participation citoyenne exigée**

à chaque phase de l'étude, pour l'alimenter, l'ancrer localement, pour que la population s'approprie le projet, qu'elle participe à sa définition, qu'elle le comprenne, puis qu'elle le respecte et puisse dans le futur « bien vivre avec »



Planning prévisionnel du projet



**Parole
d'ambassadrice !**

- **Elise GUILLET, Ambassadrice de l'Aire**



Parole d'ambassadrice !

- **Elise GUILLET**
Ambassadrice de l'Aire



- Ambition écologique
- Au service de la rivière, du vivant et de ses usagers
 - Vigilance sur la durée du projet
 - Relation avec le bassin versant
 - Prévenir plutôt que réparer

An aerial photograph of a wide river with a large, light-colored sandbar in the center. A small island with several trees is situated in the middle of the river. The water is a clear, light blue-green color. The banks are lined with green trees and vegetation.

**SCHÉMA DIRECTEUR
D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION
DES EAUX**

BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Conclusions

**S
D
A
G
M**
2022-2027